L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No. 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 JANVIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 15 JANVIER.

☞ **Voir la seconde page, pour :**

Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par B. Turpin, en face de la Place St-Antoine, derrière la Cathédrale St-Louis—Vins, eaux-de-vie, liqueurs, &c (Succession Louis Bosonier).
Par D. E. Morphy, 47, rue des Magasins—Tabac.
Aussi, au No 22, rue Gravier—Tabac.
Par le Shérif, No 23, rue Jefferson—Un lot de bijoux.

Le Message du Président.

Les journaux de Washington du 10 courant, nous apportent le texte du message du Président, dont le télégraphe ne nous avait donné qu'une analyse très imparfaite. Nous croyons ce document assez important dans les circonstances actuelles pour en traduire les principaux passages.

Le président rappelle les recommandations contenues dans son précédent message et décrit les tristes conséquences de la crise qui a éclaté sur le pays, pénurie du Trésor, paralysie du commerce, suspension des travaux dans les manufactures, dépréciation des propriétés, diminution effrayante dans les importations. Il rappelle que l'espoir que l'on avait fondé sur la réunion du Congrès s'est évanoui et que la détresse publique n'a fait que s'accroître, et il conclut des faits cités par lui que, "dans un gouvernement organisé comme le nôtre, une lutte domestique, ou même une crainte plausible de guerre civile, est plus destructive pour nos intérêts publics et privés que la guerre étrangère la plus formidable."

M. Buchanan persiste dans les opinions exprimées par lui dans son message annuel sur la séparation, la coercition et l'exécution des lois. Le pouvoir exécutif n'a pas qualité pour reconnaître l'indépendance ou la séparation d'un Etat; au Congrès seul appartient le droit de rappeler, modifier ou suspendre les lois. Le chef du pouvoir exécutif n'a d'autre alternative que de percevoir les revenus publics et de protéger les propriétés fédérales dans la limite de ce qui est praticable. Il continue ainsi :

"C'est encore mon dessein. Mon devoir est d'exécuter, non de faire les lois. Il appartient exclusivement au Congrès de rappeler, modifier ou étendre leurs dispositions pour répondre aux exigences qui peuvent surgir. Je n'ai aucun pouvoir de dispense.

"Je n'ai certainement aucun droit de faire une guerre agressive à aucun Etat et je suis pleinement convaincu que la Constitution a sagement refusé ce pouvoir même au Congrès. Mais le droit et le devoir d'employer des forces militaires sur la défensive contre ceux qui résistent aux officiers fédéraux dans l'exécution de leurs fonctions légales et contre ceux qui attaquent les propriétés du gouvernement fédéral est clair et indubitable.

"Mais l'attitude dangereuse et hostile des Etats les uns envers les autres a déjà rejeté dans l'ombre les devoirs ordinaires du pouvoir exécutif prévus par la loi, et a pris des proportions tellement vastes et alarmantes que le sujet se trouve placé en dehors du contrôle de l'exécutif. On ne peut dissimuler le fait que nous sommes au milieu d'une grande révolution. Je recommande donc la question sous tous ses aspects au Congrès comme au seul tribunal humain qui, au-dessous de la Providence, ait le pouvoir de parer aux nécessités existantes. C'est au Congrès exclusivement qu'appartient le pouvoir de déclarer la guerre ou d'autoriser l'emploi des forces militaires dans les cas prévus par la Constitution, et seul il a le pouvoir de redresser les griefs qui peuvent conduire à la guerre, et d'assurer la paix et l'union à ce pays désolé. C'est sur lui et sur lui seul que repose la responsabilité."

Suit une tirade sur l'Union et la solidarité des intérêts que M. Buchanan termine en disant qu'on a déjà eu un triste avant goût des souffrances universelles qui résulteraient de sa destruction. La calamité, dit-il, serait sévère dans toutes les parties de l'Union et serait tout aussi grande, au moins, dans les Etats du Sud que dans ceux du Nord. Voici maintenant les remèdes qu'il propose.

"La plus grande aggravation du mal et celle qui nous placerait au point de vue le plus défavorable et devant le monde et devant la postérité est, dans ma ferme conviction, que le mouvement de sécession a été basé principalement sur une fausse appréciation au Sud des sentiments de la majorité dans plusieurs des Etats du Nord. Que la question soit transférée des assemblées politiques aux urnes du scrutin, et le peuple lui-même réparera promptement les griefs sérieux dont le Sud a souffert. Mais, au nom du ciel, que cet essai soit tenté avant que nous ne soyons plongés dans un conflit armé sur la simple présomption qu'il n'y a pas d'autre alternative. Le temps est un grand pouvoir conservateur. Arrêtons-nous à ce point important et donnons au peuple du Nord et à celui du Sud la facilité de réfléchir. Plût à Dieu que la Caroline du Sud eût été convaincue de cette vérité avant d'avoir agi si précipitamment!

Je fais donc par votre intermédiaire appel au peuple du pays pour qu'il déclare dans sa puissance que l'Union doit être et sera préservée par tous les moyens constitutionnels. Je vous recommande vivement de vous occuper exclusivement de la question de savoir comment cela peut être accompli pacifiquement. Toutes les autres questions, comparées à celle-ci, sont insignifiantes. Ce n'est plus le moment des politicailleries. Il faut agir et agir promptement. Si le Congrès tarde à prescrire ou à recommander une proposition distincte et pratique de conciliation, ce délai peut nous conduire à un point où il sera presque impossible de reculer."

Le Président considère comme une mesure praticable et satisfaisante l'adoption d'une ligne de démarcation, au sud de laquelle l'esclavage serait dûment protégé. Voici maintenant ce qu'il dit du conflit survenu entre les Etats et le gouvernement :

"Même aujourd'hui le danger est sur nos têtes. Dans plusieurs Etats qui ne se sont pas encore séparés, les forts, les arsenaux et les magasins des Etats-Unis ont été saisis. C'est certainement la mesure la plus sérieuse qui ait été prise depuis le commencement des troubles. Ces propriétés publiques ont été laissées depuis longtemps sans garnisons et sans troupes pour leur protection, parce que personne ne doutait de leur sécurité sous le drapeau du pays dans aucun Etat de l'Union. En outre, notre petite armée suffisait à peine pour garder nos frontières éloignées contre les incursions indiennes. La saisie de ces propriétés, suivant toutes les apparences, a été parfaitement agressive, et n'a pas été un acte de résistance à aucune tentative coercitive pour forcer un ou des Etats à rester dans l'Union.

Au commencement de ces malheureux troubles je résolus qu'aucun acte de ma part n'accroîtrait l'agitation dans aucune section du pays. Si les conflits politiques devaient se terminer par une guerre civile, ma résolution était arrêtée de ne pas la commencer, ni de fournir une excuse pour le faire par aucun acte de ce gouvernement. Mon opinion reste la même; la justice et une saine politique exigent que nous cherchions encore une solution pacifique des questions en litige entre le Nord et le Sud. Animé de cette conviction, je m'abstins même d'envoyer des renforts au major Anderson qui commandait les forts dans le port de Charleston, jusqu'à ce qu'il parût absolument nécessaire de le faire, de peur que cela ne pût être injustement regardé comme une menace de coercition militaire et ne fournît, sinon une provocation, au moins un prétexte pour une attaque de la part de la Caroline du Sud. Il ne semblait pas nécessaire d'envoyer ces renforts. J'avais été assuré par des hommes distingués et loyaux de la Caroline du Sud qu'on n'avait en vue aucune attaque contre le major Anderson et qu'au contraire, c'était le désir des autorités d'Etat, autant que c'était le mien, d'éviter les conséquences fatales qui doivent suivre éventuellement une collision militaire.

Et ici je crois à propos de vous soumettre, à titre de renseignement, copie d'une communication datée du 28 décembre 1860, qui m'a été adressée par R. W. Barnwell, J. H. Adams et James L. Orr, commissaires de la Caroline du Sud, avec les documents qui l'accompagnent, et copie de ma réponse datée du 31 décembre.

Pour expliquer, en outre, le transfert du major Anderson du fort Moultrie au fort Sumter, il est utile de constater qu'après une réponse aux commissaires de la Caroline du Sud, le département de la guerre a reçu de ce brave officier une lettre datée du 27 décembre 1860, le lendemain de ce mouvement, et dont voici un passage :

"J'ajouterai, comme mon opinion, que bien des choses m'ont convaincu que les autorités de l'Etat avaient le dessein de procéder à un acte hostile." (Il se réfère évidemment aux ordres datés du 11 décembre du dernier secrétaire de la guerre). Sous cette impression, je ne pouvais hésiter à croire que mon devoir impérieux le fût de transférer ma force d'un fort où nous n'aurions pu tenir plus de quarante-huit ou soixante heures à un autre où nos moyens de résistance sont accrus à un très haut degré."

On se rappelle que la partie finale de ces ordres était ainsi conçue :

"La faiblesse de votre force ne vous permettra pas, peut être, d'occuper plus d'un des trois forts, mais une attaque ou une tentative de prendre possession de l'un d'eux, sera regardée comme un acte d'hostilité, et vous pouvez alors placer votre force dans celui d'entre eux que vous jugerez le plus apte à accroître vos moyens de résistance. Vous êtes aussi autorisé à prendre des mesures défensives semblables dès que vous aurez connaissance palpable d'un dessein de procéder à un acte hostile."

Du doit qu'on a quelques appréhensions que je partage pas, de voir la paix de ce district troublée avant le 4 mars prochain. A tout événement, mon devoir sera de maintenir la paix, et ce devoir sera rempli.

En terminant, qu'il me soit permis de faire observer que j'ai souvent averti mes compatriotes des dangers qui nous entourent. C'est peut-être la dernière fois que je parlerai officiellement de ce sujet. Je sens que j'ai rempli mon devoir, bien que peut être imparfaitement, mais devoir; et quelque puisse être le résultat, j'emporterai dans la tombe la conscience que j'ai au moins voulu le bien de mon pays.

JAMES BUCHANAN.

Washington, 8 janvier 1861.

La paix a Pékin.—Voici en quels termes le *Moniteur* annonce la conclusion de la paix :

Une dépêche du baron Gros au gouvernement de l'Empereur, transmise de Pékin par la voie de Saint-Pétersbourg, [illegible] confirme la nouvelle de la signature de la paix entre le frère de l'empereur et les plénipotentiaires de la France et de l'Angleterre. L'ultimatum de Shang-Haï a été accepté. L'échange des ratifications du traité de Tien-Tsin a eu lieu. 60 millions seront payés comme indemnité à la France, 3,750,000 fr. ont été payés le 30 novembre. L'émigration des coolies est autorisée par le gouvernement chinois. Les églises, les cimetières et terrains religieux, confisqués, seront restitués aux chrétiens dont les [illegible] France. Un *Te Deum* et le [illegible] [illegible] de Pékin [illegible] [illegible].

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dernières Nouvelles d'Europe.

Arrivée de l'Americana à Boston.

Boston, 14 janvier.—Le steamship *America* parti de Liverpool le 29 courant et de Queenstown le 29 au soir, est entré dans le port hier. Les malles pour le Sud ont été expédiées par le train du soir.

Marchés au coton de Liverpool.

New-York, 14 janvier.—MM. James Hewett & Co., écrivent à leurs correspondants en Amérique que le coton a haussé de 1/8 d à 1/4 d pour le bon ordinaire à middling.

Le chiffre d'importation de la semaine finissant vendredi 28 décembre à 48,000 balles. La quantité de coton vendue au marché samedi était de 160,000 balles contre 250,000 à l'époque correspondante de l'année dernière.

La circulaire de Geo Holt & Co., reçue par l'*America* rapporte une hausse de 1/8 à 1/4 d sur toutes les qualités de coton et cote le middling Orleans à 7 1/16 d.

Commerce de Manchester.—D'après la circulaire de James Hewett & Co., le commerce de Manchester pour les tissus et filés était plus actif et les prix plus fermes.

Malles pour l'Europe.

New York, 14 janvier.—Le steamship *Australasian* partira de ce port pour Liverpool mercredi prochain. Les malles seront reçues jusqu'au jour de départ, à 8 heures du matin.

ETAT DES CHOSES AU FORT JACKSON.

Les troupes en bonne santé et joyeuses.

Nouvelles du fort St-Phillippe.

Fort Jackson et St-Phillippe, 14 janv. P. M.—Nous sommes tous bien portant et joyeux. Une grande partie de la journée a été employée à éprouver des pièces.

Le drapeau de Pélican flotte sur nos remparts depuis le jour jusqu'à la nuit et est salué par tous les navires qui passent.

On accorde toujours pour le service régulier. Nous n'avons encore eu aucun trouble.

CAUSERIE DE WASHINGTON.

Préparatifs d'expédition.

New York, 14 janv.—Un correspondant de Washington rapporte les préparatifs d'une expédition, pour prendre possession immédiate des steamers de la Californie.

Envoi d'argent à la Nlle-Orléans.

Washington, 14 janv.—M. Thomas, secrétaire du Trésor, a envoyé $200,000 en espèces de New York à la Nouvelle-Orléans, dont on ne connaît pas la destination.

Départ de Commissaires.

Washington, 14 janv.—M. Dudley de la Caroline du Sud, et M. King de la Géorgie, sont sous le point de partir afin de conclure un traité de commerce avec les puissances européennes.

Chambre.

Washington, 14 janvier.—M. English a demandé à la Chambre l'autorisation de présenter une résolution instruisant le comité des trente-trois, de rapporter sans délai, des mesures qui mettent en vigueur les propositions de M. Crittenden.

M. Garnett a proposé une résolution pour suspendre l'exécution des lois fédérales dans certains Etats. Cette proposition a été renvoyée devant le comité des relations fédérales.

Changement dans la secrétairerie du Trésor.

Washington, 14 janvier.—On rapporte que M. Clayton a quitté le département du Trésor.

Théatre de l'Opéra.—Ce soir, on jouera la *Favorite* avec M. Philippe dans le rôle de Fernand; MM. Genibrel et Melchisedech et Mlle Lacombe rempliront les autres rôles.

Don César de Bazan et le *Bourreau des Crânes* avaient attiré beaucoup de monde dimanche au théâtre. M. Butaut et Mme Melchisedech dans la première pièce, et MM. Carrier, Creol et Delamarre dans la seconde, se sont fait remarquer et applaudir.

Des occupations d'un autre genre ne nous ont pas permis d'assister aux deux représentations des *Dragons de Villars* dont—nous assure-t-on—Mlle Lacombe a créé avec talent le rôle principal, et où elle a été fort bien secondée par Mme Philippe et par MM. Melchisedech, Cabel et Carrier.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la première représentation du *Pirate* s'achève au bruit des applaudissements du public très-nombreux que cette nouveauté avait réuni au théâtre. Notre feuilleton rendra compte de cette belle représentation.

Le Pirate sera probablement joué de nouveau jeudi. En attendant, M. Boudousquié a eu l'heureuse idée de conclure un nouvel engagement avec la charmante Adelina Patti, qui nous revient chargée des couronnes que lui ont valu ses concerts à Mobile. Elle reparaîtra demain mercredi dans *Lucie de Lamermoor*. C'est là une excellente nouvelle pour les admirateurs de la jeune et gracieuse cantatrice, c'est assez dire que c'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui l'ont entendue.

Elections de la Louisiane.—Nous continuons à donner les retours qui nous parviennent.

St Martin.—A. De Clouet 723, A. Deblanc 743, John Moore 658, E. K. Voorhies 170, Edw. Fuller 213, et S. Beldon 160. Nous avons publié dans le temps la profession de foi de MM. De Clouet, Deblanc et Moore, qui sont élus. Ces messieurs, bien que sympathiques au projet de séparation, ont déclaré qu'ils ne voulaient pas prendre d'engagement, et que s'il se présentait un moyen de sauver l'Union, ils l'adopteraient.

St-Landry.—Bien que nous ayons déjà donné le résultat de l'élection dans cette paroisse, nous reproduisons le compte rendu suivant du *Patriote des Opelousas* :

D'après le tableau que nous publions ailleurs, l'on verra que les candidats ont reçu les votes qui suivent en cette paroisse.

Délégués Sénatoriaux.

Alexandre Mouton	941
Lucius J. Dupré	891
Alexis O. Guidry	850
François Robin	813

Délégués pour la Paroisse.

John A. Taylor	974
C. L. Swayze	922
W. Burton	906
Thos. A. Cooke	899
John E. King	889
R. J. Smith Jr	810
William H. Spencer	793
Daniel Gober	739

Le nombre total des votes s'est monté à 1776, étant au-dessous du nombre donné à l'élection présidentielle. C'est une coïncidence étrange que St-Landry s'est prononcé en faveur de la *séparation isolée* par une majorité qui résulte de 1776 voix, ces chiffres indiquant l'année de la déclaration nationale de notre Indépendance. Il est aussi remarquable qu'un des candidats vaincus, M. King, a reçu une pleine majorité des voix qui ont été données.

La cabale n'a pas été de longue durée, mais très animée. Les principes des candidats, comme nous avons pu les comprendre, sont comme suit : Pour la *séparation indépendante et isolée de l'Etat*, MM. Mouton, Dupré, Burton et Taylor; pour la *coopération des Etats du Sud*, MM. Swayze et Cooke.

St-Landry s'est donc prononcé en faveur de la *séparation indépendante et isolée*, lundi dernier.

Natchitoches.—La paroisse a voté pour la coopération.

Caddo.—Les partisans de la séparation l'emportent.

CHRONIQUE LOCALE.

Ordres cachetés pour l'escadre de Vera-Cruz.—Le colonel Pickett, de l'armée, est maintenant en ville pour assumer sa position comme Consul à Vera-Cruz. On dit qu'il est porteur d'ordres cachetés pour le commandant de l'escadre des Etats-Unis, de cette ville. Il est probable qu'il y ait quelque intention de bloquer notre bonne ville, et que l'escadre soit rappelée à ce sujet.

Ce serait une occasion de plus pour notre milice de se montrer et de se distinguer. A propos de cela on dit que des compagnies de pompiers ont l'intention de s'exercer aux exercices du soldat afin d'être prêts si la milice était appelée sur quelqu'autre point.

Les troupes régulières, &c.—La compagnie du colonel Jacques est allée rejoindre celle du capitaine Bradford, hier après-midi, aux Casernes. Elle a attiré l'attention des passants et donné lieu à des remarques flatteuses. Ces deux compagnies font partie des troupes régulières. Chaque homme a pris le serment suivant :

"Je—, âgé de—ans, né—, taille de—pieds et—pouces, cheveux—, yeux—, teint—, m'engage à servir l'Etat de la Louisiane pendant quatre mois, à moins que je ne sois congédié plus tôt. J'accepte la compensation accordée actuellement aux soldats de l'armée des Etats-Unis.

"Je jure solennellement d'être fidèle à l'Etat de la Louisiane, de le servir honnêtement contre tous ses ennemis, d'obéir aux ordres du gouverneur et de mes officiers, conformément au code de guerre des Etats-Unis."

—Le détachement du colonel Walton (le Washington Artillery, les Orleans Cadets, les Gardes d'Orléans, les Crescent Rifles, les Sarsfield Guards et la seconde compagnie des Chasseurs à Pied) est arrivé de Baton-Rouge hier matin à neuf heures, par le bateau à vapeur *National*. Il a été reçu au bruit du canon et des hourrahs de la foule qui l'attendait sur le wharf. L'expédition a quelque peu fatigué nos soldats volontaires, mais n'a en rien diminué leur ardeur et la n'hésiteraient pas, si les circonstances l'exigeaient, à se mettre encore en route. Les cinq jours qu'ils ont passés hors de la ville leur ont été précieux sous le rapport des exercices et de la discipline.—Le colonel Walton a apporté dix mille fourniments complets et une grande quantité de munitions qui ont été transportés à l'Arsenal de la rue St-Pierre.

Vol—Le célèbre voleur Ignacio Santa-Cruz, alias Pajaro Verde, s'est introduit avec effraction, hier matin, à cinq heures, dans une maison de la rue Villeré, entre Conti et St Louis. Il y a ouvert une malle et en a enlevé une somme de sept cents piastres en or appartenant à Miles Sarah et Annie Allison.

Une servante a vu Santa Cruz, mais ce dernier lui ayant montré un revolver et ayant menacé de faire feu, elle n'a pas eu le courage de donner l'alarme. Le signalement que la servante a donné plus tard aux officiers Bullion et Sanchez n'a laissé aucun doute sur le personnage, et Pajaro Verde a été arrêté en moins d'une demi-heure.

—Il serait à désirer que tous les officiers du Deuxième District suivissent l'exemple ou priseront des hommes M. Bullion et de quelques autres membres de la Police. Nous nous faisons un véritable plaisir de leur donner une publicité qu'ils méritent à si juste raison. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Recorder Blache.—L. H. Boldenck a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir battu sa femme.

Charles Cunningham qu'Albert Smith accusait de l'avoir frappé, a été acquitté.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

Première Cour.—Constantin Rolland et Ophelia Garcia, [illegible], ont été déclarés coupables d'assaut et batterie.

Mme Marie a été déclarée coupable d'assaut.

Marie Zokolowska [illegible] été déclarée coupable d'assaut et batterie mais recommandée à la clémence du tribunal.

Jas Brogan, accusé de larcin, a été acquitté.

Le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre les personnes suivantes : Dan Bailey, accusé d'assaut à main armée, avec l'intention de tuer; Jno Sullivan et Frank Wilson, accusés d'assaut et batterie; John Dougherty, John Doyle, W. J. Evans, John Bryant et John Collins, accusés de larcin.

Intempérance et brutalité.—John Ivy, anglais, âgé de trente-trois ans et ancien maître d'employé comme manoeuvre de l'autre bord du fleuve, s'étant enivré dimanche, tenta de se suicider et de tuer sa femme.

Dans son ivresse il devint furieux. Etant rentré chez lui vers 8 heures, il commença à maltraiter sa femme et finit par la traîner jusque dans la rue. La malheureuse, pour se soustraire à ses brutalités, chercha refuge chez la famille Smith qui demeure dans une maison voisine. Ivy, livré à lui-même, s'en fit continuer ses libations, rentra chez lui entre midi et une heure et prit un fusil à deux coups chargé à mitraille. Il se rendit chez Mme Smith, et arriva jusque dans la cuisine dont la porte était entr'ouverte; voyant sa femme à table avec la famille, il fit feu des deux coups, par bonheur l'arme ne fit que faire trembler et toute la charge alla se loger dans la porte, sans atteindre personne.

Les voisins accoururent immédiatement, s'emparèrent de ce forcené et le désarmèrent.

Il se retira chez lui et tenta de se couper la gorge avec un couteau de table, mais ne parvint qu'à se faire une horrible blessure dans le côté droit du cœur. On ne s'aperçut de son état qu'au moment après et on le transporta à l'Hôpital de Charité d'où il sortira pour comparaître devant la Cour comme ayant attenté à la vie de sa femme.

Cabinet de Lincoln.—La *Tribune* donne comme officielle la composition suivante du futur cabinet de M. Abraham Lincoln.

Secrétaire d'Etat, William Seward, de N. Y.,
Trésor...Salmon P. Chase, de l'Ohio,
Attorney général, Edward Bates, du Missouri,
Guerre...Simon Cameron, de la Pennsylvanie,
Marine...Robert E. Scott, de la Virginie,
Intérieur, William A. Graham, de la C. du N.,
Postes...Gideon Welles, du Connecticut.

La situation et l'histoire.—Un journal de New York, l'*Office de Publicité*, apprécie avec assez de sévérité le rôle des partis et celui des citoyens dans la crise actuelle. Voici quelques passages de son article :

L'horizon, toujours gros de nuages sombres, ne s'éclaircit pas. On discute, on parle, on s'irrite, on temporise, sans avancer d'un pas vers le dénouement. Les dépositaires du pouvoir hésitent et tergiversent; ils font une concession de la main droite et la reprennent de la main gauche. Les représentants de la nation mettent la discipline de leurs prétendus partis, et surtout leur orgueil personnel, mille fois au dessus des intérêts de la chose publique.

Que faudrait-il aujourd'hui pour sauver d'une destruction prochaine et complète cette Union jadis si superbe, si fière de sa force et de sa grandeur? Du bon sens, de l'énergie et du patriotisme.

Le bon sens, cette vertu modeste, si vulgaire en apparence, si rare en réalité, est obstrué par l'amour-propre chez les uns, par l'ambition chez les autres.

L'énergie n'est pas la passion, bien loin de là. Aussi est ce une qualité essentiellement individuelle; transportée collectivement chez les masses, elle risque de devenir l'instrument terrible et irréfléchi des pires actions. C'est dans les moments de suprême danger que surgissent les héros. Nous le demandons à tous les partis : s'est-il révélé dans ce fatal conflit un citoyen, un seul, à l'œil calme, à l'esprit droit, au cœur viril, capable de diriger et de dominer la situation?

Le patriotisme, c'est un mot sonore qu'on trouve dans toutes les douces; est-il dans tous les cœurs?

Donc, faute de bon sens, d'énergie et de patriotisme, l'Amérique agonise aujourd'hui. Moins d'un siècle—un atome dans la vie des nations—sépare son berceau de sa tombe. Quelle joie pour les ennemis de la liberté que l'avortement de cette grande épreuve!...... Mais nous aussi voulons les publicains accourir et ils pas, ces hommes dont l'impéritie et les vanités puériles auront causé ce sinistre naufrage!

Les jugements de l'histoire sont sans appel; aucun budget de roi n'achète le silence de l'avenir. Souvent, pour servir de modèle à ceux qui survivront ou évoque le souvenir des morts illustres et l'exemple de leurs vertus. Que les acteurs de la génération actuelle admettent pour un instant l'hypothèse contraire; qu'ils franchissent les siècles, et, se distribuant à eux-mêmes le rôle de la postérité, qu'ils jugent leur propre conduite. L'oseront-ils?

Il faut, bon gré mal gré, que l'Amérique se l'entende dire—aussi bien les événements actuels ne se chargent que trop de le lui prouver—elle s'est illusionnée jusqu'à ce jour sur son propre compte. Il n'y a pas encore un siècle que les Etats Unis ont pris part dans la grande famille des nations, et déjà une prospérité inouïe semblait être le partage de ce peuple immense comme son continent. On en était à se demander si il y aurait une limite à ce progrès matériel et pratique se développant sous l'égide d'une liberté illimitée, lorsqu'on s'aperçut que le colosse au front d'airain était fragile par la base.

Pourquoi? parce que le sens moral fait défaut aux masses; parce que, dans sa fièvre de grandeur, le Nouveau-Monde ne s'est pas inquiété de savoir si ces résultats éblouissants n'étaient pas quelque peu factices; si ce crédit exagéré, moteur de tant de transactions, était le gage d'une confiance mutuelle ou l'agent aveugle de la cupidité improvisée et risque-tout; parce que l'égoïsme, ou l'abus des libertés individuelles, a empêché la cohésion des âmes et des cœurs et l'assimilation des sentiments et des doctrines; parce qu'on a substitué le fracas des manifestations extérieures et bruyantes—dont nous connaissons aujourd'hui le secret—à l'enseignement calme, à la polémique loyale et digne; parce que l'intérêt, le dollar, le gain est devenu la question principale et permanente.

Oui, cette question est l'acte de la machine politique aux Etats-Unis; les autres s'effacent complètement devant elle ou lui sont entièrement subordonnées, même celles qui touchent le plus intimement à l'honneur du pays et à ses dignités les plus sacrées. Après avoir absorbé dans le passé tous les sentiments, elle surexcite dans le présent toutes les peurs et toutes les haines. Au milieu de cette agitation désorganisatrice, la corruption, cette gangrène politique de tous les pays comme de tous les temps, a envahi le système administratif; la magistrature elle-même n'a pas toujours échappé à son influence délétère.

Et voilà pourquoi aujourd'hui les grands cœurs manquent à l'appel du pays : la vigueur physique s'est accrue au détriment de l'énergie morale.

Comment! Il ne se trouve pas au sénat, à la chambre ou dans la rue, un citoyen assez déterminé pour s'imposer à la foule glapissante et dire :

"Assez de temps perdu, assez de paroles mais es et de provocations stériles; Représentants de la nation, tranchez d'abord la question de séparation entre les Etats, soit pacifiquement, soit par la force; ayez le courage de rendre une décision quelle qu'elle soit; et quand vous l'aurez solennellement adoptée, que son exécution soit immédiate. Que si vous ne vous croyez pas investis de pouvoirs suffisants pour décider la question qui met le pays en danger de mort, descendez de vos chaises curules; allez vous retremper dans le baptême de la réélection; demandez au peuple, dont vous êtes les agents, de nouveaux ordres et des mandats illimités ou définis; agissez ou abdiquez!

"Quel que doive être le résultat de vos votes, le pays sera fixé, et nous préférons encore la certitude d'un malheur à l'anxiété fiévreuse et pleine d'angoisses où nous sommes plongés depuis deux mois, grâce à l'impéritie du pouvoir exécutif, grâce à l'imprévoyante insouciance de ceux aux mains de qui la nation avait remis ses destinées."

Qu'à défaut de cette parole humaine et individuelle qui ne s'est pas encore fait entendre, la voix solennelle de la presse essaie d'arracher nos gouvernants à leur fatale torpeur; c'est son droit et son devoir.

Le projet du maire de New-York.—Voici comment le *Courrier des Etats-Unis* rend compte du message du maire Wood, dans lequel il fait allusion à un plan de séparation pour la ville impériale :

Le nouveau conseil municipal de New-York s'est organisé hier et a reçu communication du message annuel préparé par le maire.

Ce message est de tout point conforme à ce qu'on attendait, ce qui prouve que M. Wood perd de plus en plus son caractère d'originalité, sa force d'invention, et le prestige de l'imprévu. Le nouveau document enfanté par son imagination sous prétexte d'adresse à la municipalité, n'est à tout prendre qu'une édition revue, peu corrigée mais considérablement augmentée du perpétuel refrain politique dans lequel s'est immobilisée l'activité malfaisante de notre maire. M. Wood a enfourché un dada d'où rien ne peut plus le distraire. D'un bout à l'autre de son message, il ne fait autre chose que cavalcader sur son dada et remasser son idée.

La jérémiade commence par quelques considérations générales sur la "gravité des circonstances," la "terrible alternative" et l'inévitable espoir dans "l'intervention de la divine Providence," sans trop s'y fier pourtant, car la dissolution du lien fédéral semble "inévitable" à M. Wood. Quand elle sera accomplie, de grands et importants devoirs se trouveront dévolus au conseil municipal de New-York.—Nous y voilà! et il n'est point difficile d'imaginer le reste.

La ville de New-York est, par rapport à l'Etat, dans des conditions analogues à celles des Etats à esclaves vis-à-vis des Etats libres. Pour le prouver, le maire se livre à la plus amère diatribe contre l'administration de la ville sous le joug républicain, et il parle de corruption effrénée, de pillage des deniers publics, etc., en homme qui s'y connaît évidemment. Non content d'ailleurs du tableau attendrissant qu'il trace de la pauvre cité impériale,—Andromède dont il aspire à être le Persée,—il nous fait un cours historique au grand complet sur les droits et privilèges municipaux, depuis 1622 jusqu'à nos jours,—le tout pour en arriver à l'énumération des empiètements de l'Etat sur la municipalité. Ce que M. Wood a soin de ne point dire, c'est que ces empiètements ont été la réaction naturelle contre les abus de tout genre commis par lui-même et les siens, et qu'ils ont été acceptés comme une protection contre l'exploitation éhontée et presque illimitée de la ville, par ce troupeau de politiqueurs démocrates qui la taillaient et corvéaient à merci! Mais avec un homme qui ose publiquement vanter par comparaison l'organisation de ses anciens sicaires aux dépens de la police métropolitaine actuelle, il n'y a point à discuter.

Donc, d'évolution en évolution, Fernando Wood est conduit à se prononcer non seulement en faveur de la sécession des Etats du Sud à qui il plaît de rompre le lien fédéral, mais encore et surtout pour la séparation entre la ville et l'Etat de New-York. Ce qui aspire à la dictature de l'île de Manhattan, réduite indépendante uniquement pour son bénéfice particulier. La seule réserve qu'il fasse est relative à la déclaration de guerre. M. Wood n'est pas encore prêt à passer le Rubicon; mais il nous laisse entrevoir que cela viendra.

Quant aux affaires courantes, aux intérêts matériels de la ville qu'il est censé gouverner, le maire n'en dit pas un traître mot. Sa pensée s'évade sur trop loin des hautes régions où plane sa pensée, pour qu'il descende à s'en occuper.

Accident.—Un accident déplorable est venu, mardi dernier, jeter la désolation dans une famille nombreuse de notre communauté.

Une enfant de 4 ans, fille de M. Théodore Chauberé de notre ville, avait été laissée aux soins d'une domestique. L'enfant s'étant trouvée seule un instant, paraît-il, s'est approchée du foyer où brûlait un feu comme il était nécessaire d'en avoir ce jour-là, et le feu ayant pris à ses vêtements, la gardienne n'a pu l'éteindre assez promptement pour sauver l'innocent enfant, qui a été brûlée horriblement. Elle n'a survécu à l'accident que quelques heures.

(Cour. des Opelousas.)

GARIBALDI A CAPRERA.

Alexandre Dumas publie dans son journal l'*Indipendente* les détails suivants sur Garibaldi à Caprera :

"Le général Garibaldi est parti de Naples avec dix piastres seulement dans sa poche, où, pour mieux dire, dans la poche de Basso, son secrétaire; la poche du général Garibaldi, tout à l'opposé de la nature, qui a horreur du vide, a horreur du plein.

"Sur l'observation que lui firent Basso et ses fils, que la somme qu'il emportait ne pouvait suffire pour longtemps, le général répondit : "La récolte a été bonne, nous aurons donc du grain; le potager, au printemps, a donné de belles espérances, nous devons avoir des fruits. J'ai laissé sept chevaux à Trecchi, pour qu'il les vende; nous pourrons donc attendre jusqu'à la prochaine campagne. Soyez tranquilles." Ils s'embarquèrent sur la foi de ces paroles : *Confiance dans la mission terminée, confiance dans la mission à venir.*—Ainsi il partit.

"Arrivé à Caprera, au lieu de ce prétendu palais et de ces riches jardins d'Armide dont les journaux français, et même le journal officiel de Naples, lui avaient fait cadeau, il trouva le maçon qui, pendant son absence, avait arrangé sa maison, et l'attendait à sa descente du vapeur pour lui présenter un papier. Garibaldi prit le papier, l'ouvrit et trouva une note à payer.

"Le compte dépassait les dix piastres, le général se vit contraint de confesser sa misère et de demander du temps au maçon; mais celui-ci refusa de croire à la pauvreté du moderne Cincinnatus.

"—Vous avez été dictateur, ce qui est plus qu'un roi, de deux royaumes, lui dit-il, il n'est pas possible que vous n'ayez pas mis de côté *vingt-deux piastres*.

"Le général l'assura du contraire, et lui offrit dix piastres à compte.

"Le maçon ne voulut pas les accepter, et a cité le général devant les tribunaux.

"L'affaire est pendante. Que l'on ne croie pas que nous plaisantons; c'est la pure vérité.

"Cependant le général entra dans la maison. Le travail pour lequel le maçon lui demandait son paiement a été si mal fait que dans sa chambre à coucher il pleut comme dans la rue.

"Le général a profité du passage d'un des vapeurs de Rubattino pour faire venir un autre maçon de Gênes, le premier ne voulant plus travailler pour lui s'il n'est pas payé de ses précédents travaux.

"Si l'on désire quelques particularités sur la maison du général et sur son mobilier, nous pouvons en donner.

"La maison se compose d'un rez-de-chaussée divisé en neuf chambres; dans le vestibule, qui sert de salle à manger, se trouve à droite la chambre du général; la citerne est au-dessous de cette chambre, de manière que le général est entre l'humidité du plancher et l'inondation qui vient du toit. Il a sa chambre en très grande affection, et nulle puissance humaine ne pourrait réussir à l'en faire sortir. A gauche est la chambre de Menotti et de Frusciunti; après celle là, vient celle de Gusmaroli, puis la chambre du colon et de sa famille, composée du père, de la mère et de deux fils.

"De la chambre du colon, on passe dans la cuisine, placée en arrière; de la cuisine, au magasin; du magasin, dans la chambre de Basso et d'autres hôtes.

"Au milieu, se trouve une chambre obscure avec une échelle en colimaçon par laquelle on monte sur la terrasse.

"Le mobilier de la chambre du général se compose d'un lit en bois avec deux matelas, d'une petite table boiteuse placée près du lit, recouvert d'un vieux tapis de laine verte.

"Devant la table, une chaise à laquelle il ne reste que les pieds, les travers manquant. Deux armoires et une bibliothèque historico-militaire complètent le mobilier. Cette bibliothèque doit s'accroître d'un *Manuel du cultivateur*, composé de sept ou huit volumes illustrés; un portrait de la fille du général, fait quand elle avait quatre ans, est le principal ornement de la chambre.

"Au-dessus de la tête du général, sont les cheveux d'Anita, conservés dans un médaillon, qui renferme aussi ceux de la mère du général.

"Près de la fenêtre, un miroir est suspendu qui a appartenu à sa mère.

"Les armoires renferment pêle-mêle draps de lit, serviettes, essuie-mains et drapeaux lacérés par les balles, hommage fait au général par plusieurs régiments.

"Les autres chambres ont pour tout mobilier des lits de fer.

"Les animaux qui peuplent l'île sont sept ou huit vaches, un taureau et les chevaux. La vache favorite du général s'appelle la *Brunetta* et est originaire de Sardaigne.

"Cinq ânes et deux chevaux forment la cavalerie."

NOUVELLES DIVERSES.

On écrit de Rome que le parti piémontais, dans le sacré collège, fait des progrès; Pie IX lui-même commence à désespérer. Cependant, il arrive toujours de France des volontaires pour la défense du saint-siège. Le 25 du mois dernier, il en est arrivé une vingtaine, amenés par la princesse Aldobrandi. Quand ils furent présentés au pape, il leur dit avec tristesse : "Que venez-vous faire ici? Ne voyez vous pas que tout est perdu?"

L'*Espero* dément en ces termes la nouvelle apportée hier par le télégraphe que le bateau à vapeur le *Dora*, ayant à bord 750 garibaldiens, avait fait naufrage dans la Méditerranée.

L'*Indipendente* avait annoncé que le bruit courait à Naples qu'un bateau à vapeur portant plus de 700 garibaldiens avait sombré. La nouvelle paraît être complètement fausse. Pas un des bateaux à vapeur, dit le *Corrier mercantile*, de Gênes, qui parcourent la ligne d'Italie n'a subi de sinistre.

Le même journal assure que les inondations produites par les dernières pluies, ont causé de graves dommages aux fortifications de Peschiera.

Il faudra, dit l'*Espero*, une dépense de plus de 300,000 livres pour les réparer.

On va commencer les travaux pour l'établissement de deux forts sur la route de Peschiera à Vérone. Un autre fort sera construit sur le mont Della Croce di Ponti, mais on attend de Vienne l'approbation. Les pluies continuelles et la crue des eaux du Pô ont occasionné de nombreux dégâts aux travaux de revêtement des forts de Bocca di Ganda et Borgoforte, dont les fondations étaient en mauvais état.

—On se souvient qu'un arrêt du conseil de préfecture des Bouches-du-Rhône avait signalé des manœuvres et des fraudes graves dans les élections municipales de Marseille des 19 et 20 août. Les élections nouvelles auront lieu les 15 et 16 décembre. Nous avons sous les yeux la liste des candidats qui se présentent libres de tout patronage, sans désignation administrative. Ce sont MM. Clapier et Paranque, anciens députés; Albe, ancien maire de Marseille, Auguste Fraz, Lafon, Maurandi de Gaillard, Ramagni fils, Massot, Amat, Rozau, Heuri Pastot, Luce, Roux, Arnaud, Roux, Hahn, Rabatte, Martin, Camille, Jaumart, Fine, Alphandéry, Guinot, Roumieu, Meynier, Régis, Girard, Fortoul, Turc, Teisseire, Rampal, Chancel, Pascal, Germain, Bouquet, Fressinet.

Voici la circulaire collective des candidats :

"Electeurs,

"Tout candidat doit faire connaître aux électeurs les principes et les motifs de sa candidature. Voici les nôtres :

"Le suffrage universel forme la base de nos institutions; sa condition vitale, c'est l'indépendance des électeurs. Libre de tout patronage, notre candidature est un hommage à ce principe. En nous présentant sans désignation administrative, nous avons voulu que le choix des mandataires de la cité ne dépendît d'aucune autre initiative que de celle du corps électoral.

"De grands travaux se préparent sous l'impulsion généreuse du gouvernement; un double devoir est imposé au conseil municipal : d'en seconder l'essor et d'en contrôler l'exécution. Mais un contrôle ne peut être sérieux qu'autant que ceux qui l'exercent tiennent leur mandat de la seule confiance des électeurs.

"Un acte de haute moralité politique a été récemment accompli : des élections entachées de fraude ont été annulées; prêter son appui à un fonctionnaire auquel remonte la responsabilité de cette élection serait accepter la solidarité d'actes qu'une décision judiciaire a condamnée. Notre candidature est une protestation contre une telle pensée.

"L'indépendance du suffrage universel, le désir de seconder le développement des grandes destinées de la cité, la ratification d'un acte d'éclatante justice, tels sont les principes au nom desquels nous réclamons les suffrages de nos concitoyens."

On ne peut qu'applaudir à ces sentiments, et souhaiter le succès des candidats indépendants au conseil municipal de Marseille.

COURRIER DE PARIS.

Paris, 14 décembre.

La joie est au camp des vaudevillistes; M. Dormeuil père et M. Dupouchel sont directeurs du Vaudeville. Je devrais dire MM. Duponchel et Dormeuil, car c'est réellement à M. Duponchel qu'a été donné le privilège, et c'est lui qui, à cause de son atelier de bijouterie, s'est adjoint M. Dormeuil dont le nom figurera seul dans la firme sociale.

Pourquoi les vaudevillistes sont-ils contents? C'est que le Vaudeville va redevenir un théâtre de vaudeville, sans grandes prétentions littéraires, un théâtre tenant le milieu entre l'ancien gymnase de Scribe et l'ancien Palais-Royal de M. Dormeuil. Nous allons avoir non plus de grands drames de M. Feuillet, non plus des *Pénélopes normandes*, mais des pièces gaies, durant un acte, deux actes, trois actes au besoin, des feux d'artifice de coq-à-l'âne, d'expressions comiques, brillant comme des fusées, flamboyant comme des soleils, éclatant comme des pétards.

M. Dormeuil et M. Duponchel ne veulent pas qu'on se laisse aller à l'attendrissement, ils ont horreur de la mélancolie et s'en garent comme de la peste. Sur leur théâtre, on ne pourra pleurer que d'une façon si comique que le public n'en pourra pleurer que de rire.

Les littérateurs se retirent donc du théâtre et les vaudevillistes y reviennent. Dois-on dire tant pis? Au milieu du vagabondage de l'idée, du tohu-bohu du style, on peut encore mettre beaucoup d'esprit, d'entrain, faire preuve d'une verve intarissable. Si les vaudevillistes sont spirituels et pleins de verve, s'ils vous font rire, rire encore, rire toujours, on n'a rien de plus à leur demander; il n'y a que les gens d'humeur chagrine qui, après la chute du rideau, demandent d'un air morose : Qu'est-ce que cela prouve et pourquoi avons-nous ri? Ces gens-là sont malheureux s'ils n'ont pas une démonstration au bout de toute chose; ils font de plaisir une règle d'arithmétique. Ils sont de force à demander aux truffes pourquoi elles ont une saveur et un parfum agréable. Eh! singulières gens que vous êtes, mangez des truffes et vous les trouverez bonnes, riez aux vaudevilles s'ils vous amusent et ne vous inquiétez pas du reste.

Déjà M. Dormeuil vient de faire un acte de son pouvoir directorial. La pièce de MM. Victor Séjour et Raymond Deslandes était prête; elle pouvait passer dans une dizaine de jours. M. Dormeuil, après avoir assisté à une répétition, a déclaré qu'il ne voulait pas de la pièce.

Ce pauvre Louis Larine est déjà presque oublié. Les vaudevillistes joyeux célèbrent sa mort par des flonflons, comme ces maris qui, après avoir conduit leur femme à sa dernière demeure, se grisent gaiement au cabaret du *Galant Chouchoury, fait morts et festins*.

Louis Larine était né en 1810. Il embrassa de très bonne heure la carrière des lettres. Je me rappelle lui avoir entendu raconter ses débuts dans la vie plus qu'orageuse. Le pauvre garçon était mal noté; il avait un original de Genty, qui avait été [illegible] [illegible] jeunes écrivains; mais cette bienveillance se cachait sous les formes les plus brusques, les plus inquiétantes.

C'est Genty qui professa la fameuse exclamation : *Racine est un polisson*, que l'on attribue à tort aux chefs de l'école romantique.

Lorsque Larine lui apportait un article, Genty le regardait avec ses yeux furibonds :

—Allons, s'écriait-il, encore un article à lire! Vous croyez donc que je n'ai pas autre chose à faire? Allez-vous-en au diable.

Larine balbutiait, s'excusait et faisait mine de vouloir partir avec son manuscrit. Genty se levait comme un furieux, lui arrachait son rouleau et le poussait à la porte en criant :

—Mais vous êtes stupide! Est-ce que je vous ait dit de vous retirer sans manuscrit? Voyons, laissez cela et [illegible]. Revenez demain pour que je vous rende votre article... s'il n'est pas lu.

Le lendemain, Larine revenait, Genty qui se souvenait fort bien de lui avoir dit de revenir, faisait un soubresaut sur son fauteuil, et donnait un grand coup de poing sur son bureau.

—Mais! Dieu me pardonne, on ne voit plus que vous!... Vous ne pourriez pas attendre? Est-ce que j'ai eu le temps de lire votre barbouillage?... Allons, dans huit jours.

Puis, se ravisant, il ajoutait toujours du sobre :

—Au fait, non.... J'aime bien mieux ne pas vous revoir. Je ne lirai pas votre pathos, mais pour me débarrasser de vous, je vais le donner à l'imprimerie.— Allez demain corriger vos épreuves.

Et comme Larine s'en allait à moitié ravi, à moitié consterné, Genty hurlait après lui d'une voix de stentor :

—Il est charmant votre article, fichu animal, il est charmant.... entendez-vous.

Samedi, 15 décembre, commencent les bals masqués de l'Opéra. A ceux-là, par exemple, la foule ne manquera jamais. Je crois cependant que l'on y apportera quelques modifications. L'autorité a l'intention de ne plus permettre que la danse soit aussi échevelée que par le passé.

Les bals masqués de l'Opéra ont aussi leurs dangers. Les dames honnêtes hésitent rarement à s'y laisser aller, mais sont grandes dans le costume... [illegible] de plaisir. Il y en a qui se... pour le public à la danse. On ne leur demande que d'être jeunes, infatigables, et d'avoir des costumes élégants.

Tous ces bons amis amènent des femmes avec eux, et quelles femmes! Rien de curieux comme les épîtres qu'ils adressent au directeur de l'Opéra pour avoir les entrées de ces femmes. Presque toutes commencent ainsi :

"Monsieur le directeur, ma femme, Mlle Emilie Robinet, désirant m'accompagner au bal de l'Opéra, je viens vous demander ses entrées, etc.

Voici une de ces lettres que je vous donne en entier tant elle me paraît originale.

"Monsieur le directeur,

"Ma femme, Mlle Clémence Lochard, qui fréquente régulièrement depuis deux ans le bal de Barthélemy, désire avoir ses entrées libres pour les bals de l'Opéra.

"Confiant dans votre bonté, je viens vous prier en son nom, M. le directeur, d'avoir égard à sa demande.

"Dans l'espoir que vous l'accueillerez favorablement, je vous présente, monsieur, mes respectueuses salutations.

"Veuillez adresser, s'il vous plaît, à monsieur Ernest Guichard, rue des Enfants-Rouges, No 14."

Cette lettre est-elle assez caractéristique, depuis le nom jusqu'à l'adresse!

Cette année, toutes ces lettres resteront sans réponse et on refusera leurs entrées même aux demoiselles qui fréquentent le bal Barthélemy.

A propos de demoiselles, il y a huit jours arrive tout essoufflée dans le bureau de M. Nérée Désarbres une jeune fille adorablement jolie. Elle a un type à passionner un sculpteur, type qui n'est ni grec ni romain, mais qui est charmant, bouche fine entrouverte, laissant voir des dents d'ivoire enchassées dans du corail, de grands yeux tendres, des narines passionnées, une physionomie à la fois ardente et douce qu'agite un sentiment inconnu.

Des cascades de cheveux blonds bien plantés, soyeux, légers, ruissellent en ondes moelleuses du plus beau front qu'on puisse rêver, viennent se nouer sur la nuque en opulent chignon, et se déroulent sur ses épaules en longues spirales appelées *Repentirs*. Ajoutez à cela une mise charmante, un ensemble d'une mollesse, d'une grâce tendre comme un pastel, un sourire plein de séduction, un bel air d'enjouement, et cette sérénité de la femme à qui tous les regards font une fête perpétuelle.

M. Nérée Désarbres fut ébloui.

—A quelle heure a lieu son audition aujourd'hui.

—Mais il n'y a pas d'audition aujourd'hui.

—Comment, j'arrive de Copenhague pour mon audition et il n'y a pas d'audition?

—Votre nom, mademoiselle?

—Mademoiselle Hébé.

—Joli nom, que je n'aurais jamais oublié si je l'avais entendu prononcer. Il n'y a pas d'audition indiquée pour vous, mademoiselle.

—Mais c'est donc une mystification. Tenez, voyez cette dépêche télégraphique. J'étais à Copenhague, on me fait revenir à Paris, *dard, dard*, parce que j'ai une audition aujourd'hui et puis je n'ai pas d'audition.... je veux une audition.

—On n'a rien à refuser à une jolie personne comme vous. Laissez-moi votre adresse, je vais faire fixer un jour pour votre audition et je vous écrirai.

—Merci, monsieur, voici mon adresse; Mlle Hébé, rue de.... *Hôtel des*.... et la voilà partie. Or, Mlle Hébé était fort protégée, elle était recommandée par les critiques du lundi les plus influents, par des fonctionnaires du ministère d'Etat et de la maison de l'Empereur, et elle était surtout recommandée par sa charmante figure.

On lui accorda son audition. M. Nérée Désarbres lui écrivit pour lui indiquer le jour. Elle vint elle-même pour le remercier et promit d'être exacte.

Huit jours de là, le jour de l'audition venu, à l'heure où Mlle Hébé devait arriver à l'Opéra, une dame très-brune, très-grande, d'une mise sévère, entre dans le cabinet de M. Désarbres et demande à lui parler. C'est la propriétaire de l'hôtel où demeure Mlle Hébé.

—Monsieur, lui dit-elle, Mlle Hébé est sortie hier et n'a plus reparu. Elle s'est évanouie, on ne sait ce qu'elle est devenue.

—Diable! c'est fâcheux pour son audition.

—Peut-être, répond la femme noire. Si vous le voulez, je pourrai vous amener une demoiselle encore plus jolie que Mlle Hébé, qui demeure dans mon hôtel et que vous pourrez entendre à sa place.

Vous jugez des éclats de rire.

—Ah! mon Dieu! c'est donc Vénus cette fois et votre hôtel est un Olympe, répond M. Nérée Désarbres.... Mais voyez-vous, madame, que votre protégée soit jolie ou non, peu importe; à l'Opéra on écoute les yeux fermés. On ne les ouvre qu'après l'audition.

Et il conduisit la dame noire jusqu'à la porte. En attendant Mlle Hébé a disparu. Ses nombreux protecteurs la demandent à tous les échos d'alentour et les échos ne répondent pas.

Hébé est retournée dans l'Olympe ou à Copenhague.

Quittons le monde du théâtre pour le théâtre du monde.

Le monde s'occupe beaucoup du mariage du duc de Valençay avec la comtesse de Hatzfeld, veuve de l'avant dernier ambassadeur de Prusse à Paris. Malgré son nom prussien, Mme la comtesse de Hatzfeld est Française, fille du maréchal de Castellane, sœur de Mme de Contades, nièce du *millionnairissime* M. de Greffulhe, et l'une des femmes les plus distinguées de la haute société parisienne.

Le duc de Valençay, petit fils du prince de Talleyrand, fils du duc de Talleyrand, frère du duc de Dino, veuf de Mlle de Montmorency, père du prince de Sagan; du comte de Talleyrand-Périgord et de Mme d'Etchegoyen, est le propriétaire de cette magnifique terre de Valençay, l'une des plus belles de France, où furent internés Ferdinand VII, roi d'Espagne et ses frères, sous le premier empire.

Une singularité de ce mariage c'est que neuf enfants des futurs époux y assisteront; l'un en a six, l'autre trois.

Un événement des plus romanesque a produit au milieu de la société parisienne l'effet d'une pierre tombant au milieu d'une volée de canards sauvages. Un comte et une duchesse ont disparu. Tous deux sont jeunes et beaux, tous deux sont mariés, le comte avec une femme charmante, la duchesse avec un cavalier accompli. Que sont ils devenus? Nul ne le saurait. S'ils n'avaient eu, avant de partir, la plus singulière idée du monde.

Il y a à Paris un photographe, M. Thierry, de Lyon, qui fait des portraits au stéréoscope miraculeux. C'est la vie prise sur le fait, c'est l'image animée d'une glace fidèle, c'est l'original lui-même vu par le gros bout d'une lorgnette.

Avant de partir, les deux fugitifs sont allés chez M. Thierry, en costume de voyage, et là ont fait faire leur portrait au stéréoscope, assis côte à côte, entourés de malles, de coffres, de cartons sur lesquels on lit l'adresse : *M. le comte de.... à Munich*.

Ce stéréoscope merveilleux et significatif, le comte l'a envoyé à son meilleur ami.... à sa femme. Celle-ci attend et pleure, à demi consolée, cependant, par cet acte de sincérité conjugale.

Dans un château d'un département voisin de Paris, on jouait l'opéra comique. Après la représentation, les invités du voisinage regagnaient leurs demeures. M. C...., riche propriétaire des environs, que l'on a surnommé le dernier bourgeois-gentilhomme, traversait dans sa voiture un bois de quelque étendue, lorsqu'une troupe de bandits, armés jusqu'aux dents, masqués, ayant des costumes du temps de Louis XIII, de grandes bottes à chaudron et des chapeaux à plumes, entourent la voiture, font coucher les domestiques et le maître à plat ventre sur le bord de la route et se mettent à fouiller les coffres de la voiture. Les coffres sont visités; la malle du dernier bourgeois-gentilhomme est vidée, examinée pièce à pièce, puis refermée. Les voleurs sondent les coussins de la voiture; enfin, dépités de ne rien trouver, ils font relever le richard terrifié.

—Veux-tu avoir la vie sauve? lui demande le chef de la bande.

—Prenez tout ce que je possède, s'écrie le malheureux en tendant sa bourse, sa montre et ses bijoux.

—Ah! garde ton argent, nous sommes plus riches que toi.

—Que voulez-vous donc? demande le captif d'une voix désolée.

—Il faut que tu nous livres le secret de la teinture de tes cheveux.

Vous jugez des éclats de rire. Cette plaisanterie avait été complotée par les jeunes gens qui venaient de chanter les chœurs de l'opéra comique avec les feutres et les bottes jaunes loués au théâtre du chef-lieu.

Depuis longtemps Paris n'avait pas eu sa belle femme célèbre. Le premier Empire a eu sa belle limonadière, Mme Romain, qui trôna d'abord au *Café du Bosquet*, rue Saint-Honoré, puis au *Café des Mille Colonnes* au Palais-Royal, et se retira dans sa propriété de Sablonville avec une vingtaine de mille livres de rente.

La Restauration eut sa belle écaillère, Thérèse Binard, qui fit la gloire de la rue Montorgueil.

La révolution de 1830 eut sa belle gantière, la charmante Mlle Labsolu, qui brilla pendant quelques années au No 26 de la galerie Colbert. Mlle Labsolu faisait l'admiration de tout Paris. Il y avait toujours foule devant son magasin. Les élèves de l'Ecole polytechnique mouraient d'amour pour elle, les étudiants se transformaient en dandy, tant ils lui achetaient de gants et de parfumerie. Mlle Labsolu ne vendait pas seulement elle-même, elle faisait vendre et se faisait payer sa beauté. Elle était aimable et souriante et causait volontiers. Elle avait toujours une cour nombreuse d'acheteurs, mais nul ne peut lui toucher ni la main ni le cœur. Cette coquetterie lui réussit; pendant cinq à six ans, tous les jeunes gens de Paris vinrent chaque jour visiter ses gants et tâter leurs ses parfums. Comment elle se maria, elle ne souhaitait rien s'empressa d'aller à une séparation, et restera la fois qu'elle se "promet partie" à regretter le temps où toute la jeunesse de Paris perdait son temps à *la recherche de Labsolu*.

Aujourd'hui nous avons une belle parfumeuse. C'est à M. Mirès que nous la devons. Elle a une salle de trône dans le passage Mirès. Depuis qu'elle est là on ne peut plus tenir sur le boulevard Italien, tous les jeunes gens sont partis. Son magasin ne désemplit pas. Je lui souhaite la vertu de Mlle Labsolu. C'est le meilleur moyen de faire fortune.

Le monde des bouquets de violette blanche au suéré fait fureur. Cette invention de Mlle Bellione, au Théâtre-Français, partout les femmes s'amusent à respirer et à grignoter à la fois leurs bouquets de violettes de *Parme* ou de fleurs d'oranger et de roses de Bengale.

La *Presse* est-elle vendue? Je ne sais, mais elle est achetée. MM. Emile de Girardin, Arsène Houssaye et Rouy donnent 800,000 francs des quarante parts de M. Mirès; ils ont signé. M. Mirès n'a encore donné que sa parole. Le ministère a agréé les successeurs de M. Solar. Tout dépend donc de M. Mirès.

Au reste, si M. Emile de Girardin et Arsène Houssaye n'avaient pas la *Presse*, ils ont le projet de créer un grand journal politique et quotidien qui ne s'adresserait qu'aux classes riches. Ce serait le *Journal de Luxe*, un journal de *high life* par excellence. L'abonnement coûterait très-cher, et trois mille abonnés assureraient l'existence de ce journal créé pour les gens du monde et fait par des écrivains gens du monde.

THECEL.

Rhumatisme et Diarrhée.—Il se vend au No 117 rue Ste-Anne, des remèdes particuliers pour la guérison du rhumatisme et de la dyssenterie dont on dit le plus grand bien et doué de nombreux témoignages attestant l'efficacité. Voir aux annonces.

Décédé, hier matin, 14 du courant, Claude Vincent Marius de Ternant, âgé de 24 ans.

Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles *Parlange* et *Anatole Avegno*, sont priés d'assister à son convoi qui partira aujourd'hui, 15 janvier, à 4 heures très précises P. M., de la rue Bourgogne, entre Dumaine et St-Philippe, pour se rendre à bord du steamboat *Charmer*, qui doit transporter ses restes mortels à sa résidence, Pointe-Coupée.

Décédé, hier, à 6 heures et demie du matin, Joseph Henry Boulet, à l'âge de 17 ans. Les amis et connaissances des familles Boulet et Montreuil, sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le corps est exposé chez sa mère, rue Bourgogne, No 295.

Nlle-Orléans, le 15 janvier 1861.

Marié, le 12 du courant, à l'église Ste-Marie, par le Rév. Rousselon, James D. Beck à Mlle Marie Emma Elisabeth Fleischbein, tous deux de cette ville.

Rhumatisme et Diarrhée.

☞ Désireux de convaincre les habitans de la Louisiane de l'efficacité des remèdes contre le rhumatisme et la diarrhée, déjà annoncés au public, le propriétaire croit devoir employer le moyen le plus simple, à savoir de publier deux des nombreux certificats qu'il possède et qui attestent les excellents effets des remèdes dont il s'agit. On pourra voir beaucoup d'autres témoignages du même genre en s'adressant rue Ste-Anne, No 117.

(Certificats).

J'ai souffert pendant 4 ans de rhumatismes et ai essayé de tous les moyens de soulagement : aucun ne m'a réussi. Je vis enfin dans une annonce qu'il se vendait un remède au No 117 rue Ste-Anne; je l'employai et je fus guéri en moins de 14 jours. Je donne ce témoignage avec plaisir car c'est la vérité, et je recommande le remède à tous ceux qui souffrent de rhumatisme comme le seul efficace.
EDWARD MURPHY, No 90, rue Ste-Marie, 4e Dist.

Je certifie que j'ai été guéri de la dyssenterie par le remède obtenu au No 117 Ste-Anne. Je souffrais beaucoup depuis 4 semaines, et 2 flacons du médicament m'ont guéri radicalement.
ALEXANDER LAROCH, Rue de la Douane, No 251, près du restaurant Trémé.
12nov—1an, 1 f. p. s.

B. PRADEL, aîné,
44, rue St-Charles, en face de l'Hotel St-Charles.
Etrennes pour le jour de l'an.
Alfénide! Alfénide!!

300 DOUZAINES couverts alfénide, garantie métal blanc, seront vendus à 16 piastres les douze couverts, et toutes les pièces qui composent le service de table seront vendues dans la même proportion, au prix coûtant, pour clore une consignation.

Reçu un grand assortiment de coutellerie Rodgers, telle que COUTEAUX DE POCHE, COUTEAUX DE TABLE, RASOIRS EXTRA FINS GARANTIS, et un grand assortiment de Ciseaux fins.

Seul dépôt : 44, rue St-Charles.
17déc—1m. 1rep

SOIERIES ELEGANTES,
D'AUTOMNE ET D'HIVER
—ET POUR—
ROBES DU SOIR.
AU DESSOUS DU PRIX COUTANT.

TODD,

Nos 12 et 14, Rue de Chartres, 12, 14.
Offrira,
A partir de LUNDI, 14 janvier courant,
TOUTE SON IMPORTATION
De soieries nouvelles riches, d'automne et d'hiver et pour
ROBES DU SOIR,
Bien au-dessous du PRIX COUTANT
☞ L'assortiment est un des plus complets et des plus beaux qui aient jamais été importés.
☞ Un examen des prix et du stock est respectueusement sollicité.
14 janv—3f

ATTENTION!

LES membres de l'ancien CLUB DES FOSSILES sont instamment priés de se réunir à ODD FELLOWS HALL, MARDI, 15 du courant, à 7 heures et demie du soir, pour affaires importantes. Une lettre adressée à chaque membre et déposée au bureau de poste indique le but de l'assemblée.
14 jan—2t

A∴ O∴ G∴ J∴
Logia Liberal No 5.

Los HH∴ que la componen se requiren el martes 15 del corriente, para elegir a los oficiales, y tratar de asuntos importantes de la Orden, se recomienda la puntual asistencia.
De Orden del V∴ O∴.
N. Orleans, 13 janero 1861.
14 jan—2f JOSE PLANELLAS, Secretario M.

Consulado de España.

El Excmo Sor Ministro de S. M. Catolica en Washington en comunicacion de 4 del actual me dice de Real órden prevenga á los Españoles residentes en este distrito consular que si se encuentra en la casa del senor Dn. Antonio Ruiz... [illegible] publica, ni dirigiendose los Consules el auxilio del comandante de la legacion de S. M. Lo cual hago saber para que llegue á noticia de todos los subditos españoles residentes en este Estado.

Nueva-Orleans, 12 enero de 1861.
El Consul de S. M. C.
14enero—3f JUAN CALLEJON.

Institution Catholique pour l'instruction des Orphelins Indigens, 3me District.

LES parens des élèves, les anciens Directeurs, les membres des différentes sociétés de Bienfaisance et le public en général sont respectueusement invités à assister à une messe solennelle qui sera célébrée à l'église St-Augustin, le lundi, 21 de janvier 1861, à 8 heures et demie précises du matin, en mémoire de feue veuve BERNARD COUVENT, bienfaitrice de cette institution.

De la part de la Direction.
MANUEL CAMPS, secrétaire.
N. B.—*Une quête y sera faite en faveur de la dite Institution.*
14jv—14,17,19,21

Salle et Chambre à coucher.

A LOUER, dans la rue Bienville, No 163, près Remparts, une salle et une chambre à coucher meublées avec élégance et admirablement situées, éclairées au gaz et ayant une chambre à bain.
14jv—2f

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 14 janvier 1861.

LES actionnaires de cette Banque sont prévenus que l'élection des directeurs aura lieu, au local de la banque, LUNDI, vingt huit du courant.
AUG. MONTREUIL, Caissier.
14jan—12f

$5 de récompense.

PERDUE, le 5 janvier, une BOUCLE EN OR, vase, marquée J. R. A. intérieurement. La personne qui le rapportera à KANTZER, rue Dauphine, No 47, recevra une récompense de cinq piastres.
14jv—2f

HENRY VALETON & Cie.,
27, 29 et 31 Rue Bienville,
Offrent à vendre à prix réduits :

VINS—50 barriques vin rouge ordinaire, 15 do supérieur, 20 do Bergasse, 25 barils vin blanc, diverses qualités, 20 quarts de pipe Pontevine do, 75 huitièmes do Madère et Pérès, 1500 caisses vin rouge ordinaire, St-Julien Médoc, 300 do supérieur Vieux Médoc, Margaux, Larose, Léoville, grand vin Ht Brion, etc, 200 caisses vin blanc Barsac, Sauternes, Grave, 25 do supérieur Ht Preignac et Sauternes, 200 paniers Champagne Heidsiecy, etc. Cabinet, Fleur de Bouzy, 50 caisses vin de Bourgogne Nougeot, Chambertin, Beaune, Chablis, Volnay, etc. 200 caisses vin de dessert, Muscat, Malaga, Pérès, Madère, Porto, etc.

COGNACS—25 quarts de pipe vieux Cognac, Planat, Raynal et Alusse, Castillon, Wine Growers Company Bernard etc, 30 futailles Eau-de-vie, Pellerin, J. Dupoy, Seignette etc.

LIQUEURS—100 caisses Absinthe Suisse, Ed Pernod et Caust Lecoultre, 35 do Kirsch, C. Lecoultre etc, 20 paniers Guignolet d'Angers, 25 caisses Cassis de Dijon, 25 do Crème de Menthe, Kirsch, Punch au rhum, Ratafia, Eau-de-Noix, etc, 250 Liqueurs assorties fines, surfines et extra fines, 100 do Curaçao et Maraschino, 100 paniers Anisette extra fine, 300 do Anisette superfine et fine, 20 caisses Eau de vie de Dantzick, 110 caisses Bitters, Hostetters, Boker, Gouley, etc, 100 do vieux Cognac, vieux Whiskey, etc.

CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 10/12 boîtes Sardines à l'huile Le Adelin, 100 do de 10/04 do, 50 do de 10/04 do Cammen de Lorient, 25 do Champignons de, 10 do Pâtés Truffés assortis Vs Rosier, Gurves etc, 5 do Galantines, Salmis, Rôtis Truffés, Poissons à l'huile, 6 do de 5/12 boîtes Truffes noires de Périgord, 2 do Câpres à l'huile, etc.

FRUITS—125 caisses Fraises au jus, grandes et demi bouteilles, 125 do Fruits au jus assortis V. Risiers & Lafaurie, 200 do Fruits à l'eau-de-vie assortis, Lafaurie, 200 Abricots, Prunes, Poires, Pêches, 50 do Cerises à l'eau-de-vie.

DIVERS—4 cuveaux Fromage de Gruyère frais, 10 caisses do de Limbourg, 1 boucaut Fromage de Sapsago, 2 caisses Saucissons de Lyon, 300 caisses Salaisons assorties, Olives, Câpres, Cornichons etc, 50 do Savon rosait de Marseille, 500 paniers Huile d'Olive fine, 26 et 24 onces Piagnol & Pessol, 20 caisses do de 12 flacons, grand format, 10 do de 12 paniers Provence, 11/2 et 2 ch. Vin, 30 do Bouchons diverses qualités, 300 paniers huiles nouvelles, fermes, bordelaise et anglaises, 60 caisses Eau de Fleur d'oranger.

Et un assortiment complet de liqueurs en futailles, Anisette, Cherry Bounce, Rhum, Whiskey, Genièvre, etc, etc. HENRY VALETON & Co, 14 jan—2f. 29 & 31 rue Bienville.

OLIVES, câpres, &c—100 barilets olives de Séville, 15 dame-jeannes câpres fines pour rinseurs, 50 demi-pipes vin de Catalogne dit Villanueva, 12 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire, 25 demi-pipes Madère, 15 quarts de pipes Madère, 20 demi pipe do, 15 demi-pipe vin de sherry, 4 quarts pipe do, 20 do vin de Malaga Montana, 20 do vin de Porto, En débarquement de la goel. Mobile de N. York : 10 caisses cornichons, moutarde et noix vertes, en 1/2 gal., 20 do do do, 15 do do, 14 do tomates en boîtes de 2 livres, 9 do do de 12/2 boîtes homards, 2 do de 1/2 do, A vendre par F. SANCHO, 14 janv Vieille Levée entre Dumaine et St-Philippe.

EN débarquement du navire Evening Star—8 caisses saucissons de Lyon, etc., à vendre par M. A. CALONGNE, 14 janv. 206 et 207, rue Royale, encoignure Dumaine.

EN débarquement du steamship Bienville, capitaine Bullock, de New-York—[illegible] caisses de [illegible]... M. CALONGNE, 14janv 206 et 207, rue Royale, encoignure Dumaine.

Mlle LEONTINE,
Ex-première demoiselle en robes de Mme F. ALBERT,
84, Rue Royale, au premier,

A l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle qu'elle vient de s'établir... [illegible] de la ville et de la campagne... [illegible]

CIGARES de la Havane—[illegible] ... GABALDAMO & RASSIALDO. 4 jan. 48, Vieille-Levée, ent. Bienville et Douane.

ATTENTION.

Vente sans réserve.

Marchandises sèches, étrangères et américaines.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée sur la vente sans réserve de marchandises sèches, étrangères et américaines, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée. Conditions—à la vente.

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à 11 heures A. M., au No 23, rue Jefferson, 2e District—A la vente d'un lot de bijoux, &c.

Trois Habitations Sucrières DE VALEUR,

Seront vendues à l'encan,
Par McGowan & Landry, encanteurs
Dans leur salle d'encan, au MASONIC HALL, samedi matin, 26 janvier 1861, à 11 heures.
☞ Voir l'annonce publiée en plein, dans le *Picayune* et le *Delta*.
7 janv—jusq 26 janv

Aux habitants du faubourg Tremé.
ASSEMBLÉE D'ORGANISATION.

Les citoyens domiciliés dans cette partie du faubourg Tremé, compris entre les rues des Remparts, St-Philippe, Broad et Promenade Carondelet, sont convoqués à un grand meeting qui sera tenu JEUDI, 17 du courant, au marché Tremé, dans le but d'aviser à l'organisation de patrouilles. L'autorisation du maire a été obtenue à cet effet. Les patrouilles dont il s'agit, constituées militairement, sont destinées à veiller à la sûreté publique et à maintenir l'ordre dans le quartier ci-dessus mentionné. On invite aussi les résidens de ce quartier à venir signer les listes ouvertes chez O. ROBIN, pharmacien, coin Ste-Anne et Villeré, et E. HACKER, en face du marché Tremé.
15jan—3f

Attention, compagnie.
Gardes Urbaines, 7me Ward, 3me Division.

Quartier général des Gardes Urbaines,
Nlle Orléans, 15 janvier 1861.

LES membres de cette compagnie sont prévenus qu'une assemblée aura lieu AUJOURD'HUI, 15 janvier 1861, à 7 heures précises du soir, dans le maison d'école Villmore, rue Bagatelle, près l'encoignure Bons Enfants, dans le but de s'organiser et d'élire les officiers de la compagnie.

Tous ceux qui désirent se joindre à la compagnie sont invités à assister à l'assemblée de ce soir.
15 jan—1

LOUIS,
RESTAURATEUR
—ET—
PENSION BOURGEOISE,
Enc. du Passage de la Bourse et St-Louis,

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, et qu'il tient
TABLE D'HOTE
à toute heure, que le menu y sera de premier choix.
15 jan

MAISON
GUILBAUX & GIEFERS,
Successeurs de T. DANFLOUS,
121 *Rue Royale,* 123.

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordre donné seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France; articles de chasse et d'escrime.
15 jan—

A LOUER,

Une maison en briques, à deux étages, rue Bourgogne, No 42, Deuxième District. Pour les détails, s'adresser à
J. B. PLAUCHÉ & Co, Rue de la Douane, No 60.
10jan—3f

Cuisinière et blanchisseuse.

ON désire prendre à loyer une femme de couleur pour faire la cuisine et blanchir pour une petite famille. Les gages seront convenables et les recommandations sont bonnes. S'adresser dans la rue Carondelet, No 69.
15jv—1f

Demande de domestique.

ON demande dans une famille un homme de couleur qui devra s'occuper du ménage. S'adresser de suite à Wm Gordon & Co, rue Poydras, encoignure Nlle-Levée.
15jv—3f

A LIVRER—Par le navire Kate Dyer, capitaine Dyer, du Havre—
100 caisses absinthe Suisse, E. Pernod.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
15 janv 206, rue Royale, encoig Dumaine

A LIVRER par le navire Stephen Crowell, capitaine Burgess, du Havre—
40 caisses de 12 blle vin rouge, véritable St-Julien.
2 do saucissons de Lyon de Picolla.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
15 janv 206, rue Royale, enc. Dumaine

Paté de foie gras! Paté de foie gras!

EN magasin—24 terrines pâté de foie gras de Strasbourg, petit modèle.
24 terrines pâté de foie gras de Strasbourg, grand modèle. A vendre par CAMILLE LACOSTE,
15 janv 206, rue Royale, enc. Dumaine

A LIVRER par le navire Résolute, capitaine S. N. Prowell, de Bordeaux—
24 barils de vinaigre de J. Mercier, frères.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
15 janv 206, rue Royale, enc. Dumaine

SOMNAMBULISME.

MME ALLUARD, rue Bourbon, 331, entre Ursulines et Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie, la fièvre, le hoquet. Sur une maladie, tout sont radicalement guéris. Dans les maladies de poitrine pulmonaire et de l'asthme, la guérison est prompte et infaillible; dans les aigreurs d'estomac, gastrites, dyspepsie, gale, &c. Elle se sert de moyens employés aux digestions de l'enfant sont se font admirablement.
Prix des consultations : trois piastres pour les cas ordinaires.
10 jan—3m

AVIS.

LA Société qui existait en cette ville entre les soussignés, sous la raison sociale de S. De Visser & Cie., est aujourd'hui dissoute par limitation de contrat. La signature de la maison ne sera employée qu'en liquidation seulement.
SIMON DE VISSER.
31 décembre 1860. JOSE VILLARRUBIA.

Formation de Société.

☞ Les soussignés ont ce jour formé une société pour la continuation des affaires de la maison S. de Visser & Cie., en cette ville, sous la raison sociale de Villarrubia & Laughland.
1er janvier 1861.
JOSE VILLARRUBIA.
7 jan—1m GEO. LAWSON LAUGHLAND.

Société des Francs-Amis.
Nlle-Orléans, 6 janvier 1861.

LA Société des Francs-Amis, de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, ayant obtenu sa charte de la ville, donne avis à tous ceux qui pourront concourir que ladite charte est enregistrée au bureau des hypothèques.
7 janv—10tJ

MEDECIN HOMŒOPATHE
DE PARIS.

M. PRAX reçoit tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

LES CONSULTATIONS SONT GRATUITES.

Rue des Remparts No 101, au premier.
On trouvera à la même adresse, Mme Oller, sonou obosse-espagnole.
4 janv—1m

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,
No 153 Royale, coin St-Pierre,
(ENTREE PAR LA RUE ST-PIERRE)

LES DENTS sont indispensables à l'homme : sans elles, plus de beauté, plus de voix séduisantes, plus de santé. La perte des dents fait l'affaissement des lèvres, les mâchoires se rencontrent et impriment sur le visage d'une personne à la fleur de l'âge le cachet de la vieillesse. Tous ces malheurs sont occasionnés par la négligence et en renvoyant les opérations jusqu'à ce qu'on en souffre. Pourquoi attendre jusqu'au dernier moment quand on peut éviter tout cela en ayant recours à temps aux soins d'un habile opérateur?
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
9 jan—L & M.

PATTES D'ASPERGES.
10,000 PATTES D'ASPERGES

☞ Reçues par le Margaret Reinhart, de Philadelphie. —Aussi—Grand assortiment de GRAINES POTAGERES, &c, DE LA DERNIERE RECOLTE.
T. BACHELIER.
11 janv—6f 21 et 23 rue des Ursulines.

MAGNOLIA whisky de S. M. Pike—75 barils en débarquement du steamboat Universe, à vendre par BERNARD TURPIN.
10janv—6f 31 (ancien 55), rue Vieille Levée.

PHOTOGRAPHES,
AMBROTYPES' IVORYTYPES.
F. MOISSENET

A transporté sa galerie de l'encoignure Canal et Camp,
Au No 142, rue du Canal, près Bourbon.

M. MOISSENET annonce à ses clients qu'il vient de monter sa nouvelle Galerie avec un soin tout particulier. S'étant assuré le concours d'un habile photographe et de peintres de premier ordre, il peut assurer à ceux qui s'adresseront à lui la satisfaction la plus complète.

PORTRAITS AMBROTYPES.

Portraits photographiques, depuis la miniature jusqu'au portrait de grandeur naturelle, soit à l'aquarelle, soit à l'huile.

Reproduction, de toute grandeur, des anciens portraits.
11 déc—2m

Vins! Vins.

CENT barriques vin rouge bon ordinaire divers crus;
100 do vin rouge Margaux, Médoc;
100 do vin rouge de Cette, très corsé;
50 1/2 pipes, vin Catalan;
100 do vin Catalan et Roussillon;
1000 caisses vin rouge bon ordinaire, divers crus;
200 do vin rouge, Château Bélair;
200 do do Haut Brion;
100 do de Margaux Médoc, 1/2 bout.
40 barriques vin blanc Haut-Sauternes;
150 barils vin blanc do do;
200 caisses vin blanc, divers crus;
100 do do Haut Barsac.

Figues! Corinthe! Sultanine!

10 boucauts figues de Smyrne en tambours;
10 barils raisins de Corinthe;
1000 tambours raisins Sultana;
50 sacs noisettes nouvelles en débarquement.

Fraises! Fruits au jus et à l'eau-de-vie.

50 caisses fraises au jus de J. Delmas;
100 do fruits au jus assortis do;
100 do do à l'eau-de-vie do.
A vendre par LANATA, Frères,
14 janv 9 et 11, rue Jefferson

BI-CARB DE SOUDE—500 barillets de la marque Deacon & Co.

ABSINTHE Suisse—125 caisses de la marque E. Pernod.

MOUTARDE française—50 caisses de 48 flacons chaque.

THE—1,500 colis de thé vert et noir de toute qualité. GENIEVRE de Hollande—50 pipes de la marque St-Bost, de Ryndende et Zonen, en douane.

VIN de Champagne—50 caisses en grandes et demi bouteilles.

MUSCADE et INDIGO—En magasin.

HUILE d'Olive—350 paniers de la marque Avignon [illegible] et fils, en débarquement et à vendre par W. H. VREDENBURGH. 16 déc No 38, Vieille-Levée

S. D. GRATIAA & CO.
59, rue Douane,

OFFRENT à vendre, en magasin ou à l'entrepôt, les articles suivants :
300 paniers huile Bonnin frères, 25, 22 et 12 doz.
100 porte, marque de la Couronne.
1000 [illegible]
500 [illegible]
200 paniers champagne Delorme, grandes et petites bouteilles
50 do do Gordon Vert
25 do do Deligny, [illegible]
25 caisses Imperial St [illegible]
25 do pipe genièvre "Queen"
[illegible]

SARDINES [illegible] ... DUPRE & Co.

MAIS—[illegible] ... F. A. GONZALES & Co.

EN débarquement du navire [illegible] ...

AVOINE—[illegible] ...

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
Du Sun
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1861.

CONFORMEMENT à sa charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1860		$[illegible]
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1859		[illegible]
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860, savoir :		$[illegible]
Primes sur les risques d'incendie	$421,[illegible] 73	
Primes sur les risques des rivières	211,[illegible]	
Primes sur les risques des mers	[illegible]	$[illegible]
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1860	$125,777 00	
Primes remboursées	6,365 96	$132,142 96
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860		[illegible]
Pertes dans la même période, savoir : Sur les risques d'incendie	$[illegible] 25	
Sur les risques des mers	180,[illegible] 81	
Sur les risques des rivières	61,[illegible]	[illegible]
Réassurances, dépenses, taxes, épargnes, profits & pertes		$[illegible]
Profits de l'année expirée le 31 décembre 1860		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit : Actions de banque, actions de la Compagnie du Gaz		$[illegible]
Bons de la ville et de l'Etat		345,[illegible]
Prêts garantis par des actions de banque, &c.		[illegible]
Effets à courte échéance, pour primes		471,[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception		13[illegible]
Scrip de diverses compagnies d'assurance		31,[illegible]
En caisse		104,[illegible]
Total de l'actif		$1,372,[illegible]

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 janvier 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, en son, présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et un couple exacte des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.
Assermentés et signé devant moi, ce 11 janvier 1861.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT, sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 11 février prochain, et de payer, à partir de ce jour-là, cinquante pour cent du scrip de 1857. Ils ont en outre déclaré un dividende de scrip de vingt pour cent sur les primes de l'année expirée le 31 décembre 1860.
THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président,
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denegre,	John C Ricks,
A. D. Kelly,	J. H. Stauffer,
Hugh Wilson,	H. T. Lonsdale,
Henry Renshaw,	John G. Gaines,
A. C. Tremoulet,	Thomas Sloo,
E. J. Hart,	

15 janv—1 an [30 j. de suite]

SPÉCIALITÉ.
DIAMANS! DIAMANS!!

A. CANDIDE,

No 83, rue de Chartres,

OFFRE à vendre aux plus bas prix un JOLI ASSORTIMENT DE BIJOUX montés en diamans, tels que Bracelets, Broches, Camées, Médaillons, Croix, Boucles d'Oreilles, Bagues et Boutons, &c.

Le tout en DIAMANS de première qualité.—Aussi, un joli choix de MONTRES et de CHAINES en or.

Spécialité pour la monture du diamant. Réparation de bijoux, au No 83, rue de Chartres, près Conti.
20 déc—1m

LOUISIANA ACADEMY
Rue Hopital, No 79,
entre Royale et Bourbon.

Cette institution fondée par M. A. FERRIER ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'exercice chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves.
4 janv au 1er fév

Institution Lefoullon,
Rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou.

MME et Mlle LEFOULLON informent les familles avec lesquelles elles sont en rapport, qu'elles rouvriront leurs classes le 7 janvier prochain; qu'elles continueront à tenir la classe des garçons ainsi que celle des demoiselles. Les classes d'études sont exactement le même que par le passé.
31déc—1,4,7,9,11,14,16,18,21janv.

Genièvre de Hollande.

150 Pipes Schiedam de J. Melcher, en débarquement du navire Denube, arrivé du Havre, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 36 et 38, rue Gravier.

GALERIE DES BEAUX ARTS
DE A. CONSTANT & CO.
ARTISTES ET PHOTOGRAPHES,
Nos 20 et 21, RUE DE L'HOPITAL...Nos 20 et 21

A. CONSTANT & Cie, informent leurs clients et le public en général, qu'ils sont prêts à exécuter les portraits de toutes sortes et de toute grandeur, peints à l'huile ou au pastel, par un ou par quinze, à 50 pour cent meilleur marché que dans toute autre galerie.

Etant les seuls qui aient un appareil à portraits de grandeur naturelle par procédé et ayant le plus grand objectif pouvant faire des portraits exécutés par eux-mêmes, ils invitent le public à venir visiter leur Galerie... [illegible] grands portraits, de 10 heures à 2 heures.
15 nov—3m A. CONSTANT & Co

AUX DAMES.
MADAME MAURY,
SAGE-FEMME,
Ex-interne de l'hopital de Toulouse, reçue par la faculté de Montpellier,
Concours de 53 et 54—1er prix.

MME MAURY, successeur de madame DANDREIS, informe sa clientèle qu'elle a transféré son domicile, rue Bourbon, où elle vient d'ouvrir un cabinet spécial de consultations, pour le traitement des maladies de l'utérus.

Les dames de la campagne pourront être traitées au domicile de Madame Maury et celles en couches y seront reçues avec les meilleurs soins. Elle se charge de trouver, gratuitement, aux dames qui seront envoyées par les médecins de la Nouvelle-Orléans, le soin des accouchements en ville.
Consultations de 11 heures à 3 heures, rue Bourbon 214, entre Dumaine et St Philippe. 8 août 6m

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris, comprenant tout ce qui constitue l'ornement de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux, RUBANS de toutes sortes, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, pour mariées.

VOILETTES, GUIPURE, &c., &c., TULLES ILLUSIONS, CREPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET avec jais, GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTTEES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES pour garçons et cadets.

Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que toutes les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DERBES JR.,
1Sept 49, rue de Chartres

Brodequins Russett.

6000 paires brodequins Russett, de premier choix à vendre à des conditions libérales, par BLANCAND & GUITET, 25oct Encoignure Dumaine et Royale.

AD. RINCK,
PEINTRE EN PORTRAITS,
No 7, rue Bourbon.
11déc

Pour Cordonniers.
L'élastique pour souliers,
De la compagnie de GOOD YEAR

est arrivé et sera vendu continuellement chez
LEON PIERRE & Co
20oct—3m marchands de cuirs, 71, rue de Chartres

CHOCOLAT! CHOCOLAT
Avis aux familles.
G. LAVIE,
Rue St-Charles, No 21,

ANNONCE aux familles qu'il vient de déballer son assortiment de chocolats dont la qualité supérieure bien connue, a toujours été appréciée par les connaisseurs.

EN débarquement du navire Evening Star, venant du Havre et à vendre par le soussigné :
50 paniers, 12 bouteilles champagne Royal Hunter.
VON MAIGNAN,
22 déc 17 rue St Louis

PETITS pois de Briant—25 caisses petits pois au naturel, à vendre par B. TURPIN,
8 janv 93, ancien 55, Vieille Levée

MAGNOLIA whisky de S. N. Pike—15 barils en magasin, à vendre par B. TURPIN,
8 janv 93, ancien 55, Vieille Levée

CHANDELLES de Paraffine—56 caisses à vendre par B. TURPIN,
8 janv 93, ancien 55, Vieille Levée

CHAMPAGNE—75 paniers Heidsick Piper, bouteilles et 1/2 bouteilles, 50 paniers E. Perrier de do, à vendre par B. TURPIN,
8 janv 93, ancien 55, Vieille Levée

RHUM de Ste Croix, en douane—9 poinçons à vendre par B. TURPIN,
8 janv 93, ancien 55, Vieille Levée

LIQUEURS—15 caisses liqueurs extra en carafes, 25 caisses liqueurs Marie Brizard; 20 caisses anisette Lafaurie; 50 caisses curaçao blanc et rouge de Holland; 50 caisses Anisette do la Vanille; 24 caisses cherry cordial de Dantzig; 30 caisses liqueurs de cerises de Copenhague; 10 caisses Chartreuse, Anisette, Rosoli, Punch au Rhum, etc, à vendre par DUNTZE & Co,
20déc Enc. Royale et Conti.

EN débarquement du steamship Habana, de la Havane—100 kegs Olives de Séville; 5 pipes Rum de la Havane ou Cuba, à vendre, par F. SANCHO,
19 déc No 38, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

CONFITURES des Shakers—25 caisses à vendre par B. TURPIN,
8 janv 93, ancien 55, Vieille Levée

NOUVEAU MAGASIN,
FOURNITURES DE TAILLEURS

DUMAS Frères,

126......Rue de Chartres......126

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fondé à la Nlle-Orléans, sous la raison de DUMAS FRÈRES, une maison pour l'importation et la vente de Articles de confection dans tous les genres pour hommes.

[illegible] ... Draps des premières fabriques d'Europe. DOSKINS NOIR ... [illegible]

BILLETS PERDUS OU ÉGARÉS

LES soussignés donneront une récompense libérale pour la remise des vingt-et-un billets ci-après de seize dont les égarés vers le 31 octobre dernier, le paiement desquels billets avait été arrêté et le public prévenu de ne pas les accepter par un avis inséré dans le *New-Orleans Picayune* du 31 octobre dernier :

Les 16 billets suivants datés à la Nouvelle-Orléans à l'ordre de et endossés par R. S. Ancoin et payables à son bureau.

1—No 780—Billet de J. H. Bozman du 23 Février 1860, à 12 mois de date, échéance 26/1 février 1861 de	$ 341,72
2—No 785—Billet de H. L. Menster & fils du 1er juin 1860, payable en tout mars 1861 de	1200,18
3—No 626—Billet de G. W. Lawson du 2 juin 1860, à 9 mois de date, échéant 2/5 mars 1861 de	1548,90
4—No 778—Billet de J. L. Kingsbury du 20 mars 1860, à 9 mois de date, échu 23 décembre 1860 de	490,04
5—No 778—Billet de D. H. Roell du 21 février 1860, à 12 mois de date, échéant 23/26 février 1861 de	508,60
6—No 774—Billet de Wright, Wortham & Gobbens du 9 février 1860, à 12 mois de date, échéant 9/12 février 1861 de	287,35
7—No 775—Billet de White & White du 13 février 1860, à 12 mois de date, échéant 13/16 février 1861 de	407,82
8—No 789—Billet de J. F. Trotti du 25 février 1860, à 12 mois de date, échéant 25/28 février 1861 de	326,13
9—No 769—Billet de Morrison & Woodson du 20 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 20/23 mars 1861 de	582,45
10—No 771—Billet de H. C. Halverson du 27 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 27/30 mars 1861 de	647,42
11—No 762—Billet de Land & Dossm du 5 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 5/8 mars 1861 de	287,36
12—No 785—Billet de W. D. & J. B. Oliphant, du 7 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 7/10 avril 1861 de	1093,22
13—No 750—Billet de W. D. L. F. Craig & Co, du 3 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 3/6 avril 1861 de	639,72
14—No 754—Billet de L. T. Price & Richards du 18 mars 1860, à 4 mois de date, échu 13/16 juillet 1860 de	546,00
15—No 780—Billet de T. P. Eskridge du 20 février 1860, à 12 mois de date, échéant 20/23 février 1861 de	702,81
16—No 881—Billet de M. J. Lambes du 2 juin 1860, à 6 mois de date, échu 2/5 décembre 1860 de	485,81

—AUSSI—

Les 5 billets suivants, tirés et endossés comme ci-après et transférés par R. S. Ancoin :

1—No 757—Billet de Amédée et Théophile Braud, conjointement et solidairement, daté Thibodaux 9 novembre 1859, à l'ordre de et endossé par Amédée Braud, payable en tout mars 1861, à la paroisse Lafourche de	340,36
2—No 881 1/2—Billet hypothécaire de A. Gentile, daté Assomption, 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A. Lorot, payable à deux ans de date au bureau du recorder d'Assomption de	387,50
3—No 880—Billet de J. Blakat, daté Nouvelle-Orléans, 1er juin 1860, à l'ordre de et endossé par A. Wright, payable en tout avril 1861, au bureau de R. S. Ancoin de	920,16
4—No 881 1/2—Billet hypothécaire de A. Gentile, daté Assomption 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A Lorot, payable à trois ans de date, au bureau du recorder d'Assomption de	387,50
5—No 861—Billet hypothécaire de B. Gebosse, daté Houma, paroisse Terrebonne, du 23 avril 1860, à l'ordre de et endossé par lui-même, payable 1er décembre 1861, au bureau de Lapene & Ferré de la Nlle-Orléans de	565,80
	$14212,16

Le paiement de tous les susdits billets ayant été arrêté, le public est de nouveau prévenu de ne pas les recevoir ou les escompter. JUDSON & CO., Banquiers.
9 jan—30 f Rue du Camp, No 14.

Ordre No 2.
BATAILLON DES GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!

LES jours d'école et d'exercices sont fixés comme suit :

Pour les officiers et sous-officiers, tous les lundis et mardis.

Pour les 1re et 2me Compagnies, les jeudis. Pour les 3me et 4me Compagnies, les samedis.

Rendez-vous—A la Salle d'Armes à 7 heures du soir.

Par ordre du Chef de Bataillon,
N. AUGUSTIN.
Adjudant-Major,
29déc—3p 1m CHARLES MASSIEU.

Quartier général de la Légion de la Louisiane

ORDRE SPECIAL NO 10.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.

LES officiers de la Légion se réuniront à l'Arsenal du Bataillon d'Artillerie d'Orléans, le premier vendredi de chaque mois, à 7 heures du soir pour l'étude des manœuvres et d'autres fins se rattachant à la bonne organisation de la Brigade.

Par ordre du brigadier général H. W. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane.
3 déc—2pm—3m C. A. JANVIER, A. D. C.

Quartier général de la Légion de la Louisiane

ORDRE SPECIAL NO 11.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.

LE major P. E. Théard, commandant le Bataillon d'Artillerie, est autorisé à ordonner et surveiller les exercices et les manœuvres des compagnies de la Brigade, à tel temps et dans tels endroits qu'il jugera à propos.

Par ordre du brigadier général H. W. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane.
3 déc—2pm—3m C. A. JANVIER, A. D. C.

Bureau du Trésorier—Hotel de Ville.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1861.

LE public est respectueusement informé que les licences sur tous les commerces, métiers et professions, sur les cabs, voitures, drays, charrettes, wagons ou véhicules quelconques, dans les limites de la ville, sont maintenant dues et doivent être payées à mon bureau, à l'Hôtel de Ville, et à courir de la ville; les personnes qui au 1er février prochain n'auront pas payé, seront poursuivies par l'avocat de la ville, avec frais.
ADAM GIFFEN, Trésorier.
11 janv—au 1er fev

Banque du Crescent City.
Nlle-Orléans, 10 janvier 1861.

LE 7 du courant, à une assemblée des actionnaires, ont été élus Directeurs pour l'année :
Jno C. Bayall, W. A. Kendall Carter, Jno. S. Labouisse, Jno. Pemberton, Joshua Baker, J. F. Nixon, Wm C. Tompkins, W. B. Tullis, B. F. Voorhies.

Aujourd'hui, à une assemblée des Directeurs, M. Jno P. Labouisse a été, à l'unanimité, Président de cette Banque.
JULES CASSARD, caissier.
11janv—au17

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1861.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs, par les actionnaires de cette institution, aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 4 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
7 jan—2f p s H. L. PEIRE, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 4 janvier 1861.

UNE élection de sept directeurs de cette banque, par les actionnaires, aura lieu, conformément à la loi, à son bureau, LUNDI, 4 février prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi. E. ROUSSEAU,
7 janv—M p s en Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 4 janvier 1861.

AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de 4 pour cent, provenant des bénéfices des six derniers mois, payable à partir du 15 courant.
5 janv—jusq. 20 GEO. A. FREERT, caissier

Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

AUJOURD'HUI, à une réunion des actionnaires, ont été élus les Directeurs pour l'année :
J. M. LAPEYRE, N. R. JENNINGS, EDW. BRIGGS, ALPHONSE MILTENBERGER, F. A. LUMSDEN, JOS. LANATA, JOHN WATT.
8 janv ALF. BOURGES, Secrétaire

BUREAU DU CANAL CARONDELET ET DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION,
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1860.

☞ Conformément aux résolutions adoptées à une assemblée du Bureau des Directeurs et des actionnaires de la Compagnie tenue le 19 décembre 1860, des propositions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie jusqu'au VENDREDI, 1er jour de février 1861, inclusivement, pour la location à bail, pendant douze ans, du Canal Carondelet, Bateaux à vapeur, du Canal Carondelet et Edifices; le privilège de collecter le péage du Canal, du Bayou St Jean et du Chemin coquillé, et tous les autres droits et privilèges de la Compagnie d'après la charte et les amendements qui ont fait rapport. Les dites propositions devront être faites suivant les spécifications adoptées par ladite Compagnie le 19 décembre 1860, une copie desquelles, certifiée par le Secrétaire, est affichée au bureau de la Compagnie jusqu'au dit 1er février 1861, inclusivement, pour le recours des enchérisseurs et du public en général.

Les propositions devront être cachetées et adressées au soussigné, Secrétaire de la Compagnie, et marquées respectivement : "Propositions pour la location à bail du Canal Carondelet, &c."
28 déc—au 1er fév LOUIS GAGNET, Secrétaire

Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans.
31 déc. 1860.

AVIS—Les Directeurs de cette Compagnie ont déclaré un dividende de six pour cent, lequel provient des bénéfices des six derniers mois et sera payé à partir du douzième lundi de janvier prochain.
1er janv—12 N. O. J. TISDALE, Trésorier.

ON DEMANDE A LOUER,

UN rez de chaussée ou un premier dans les rues Royale, Bourbon ou Dauphine entre Dumaine et Quartier.
Laisser l'adresse de 11 à 2 heures, rue Royale, No 84, au premier, en face la banque de l'Etat de la Louisiane. 10 janvier

SIROP PECTORAL.

SEULE préparation véritablement efficace dans toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, telles que rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, enrouements &c.

Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est presque toujours guérie.

Son goût agréable le rend d'une facile administration, et son prix modéré (75 cents) le met à la portée de toutes les bourses.

Les personnes qui étudient le chant se trouveront bien de l'usage de ce sirop auquel ne peut rivaliser aucune des pâtes préparées.

A vendre par M. BATTIER, pharmacien, encoignure 19 oct—3m—1re p Dauphine et St Pierre.

AU PRIX COUTANT.
MANTEAUX, ET CONFECTIONS.
No. 49 rue de Chartres.

UN joli choix de MANTEAUX ET MANTELETS en drap pour dames et enfants, lesquels seront vendus au prix coûtant pour clore une facture, par
3 déc J. DERBES, Jr.

LA société existante sous la raison de TAMBOURY, OLIVARI & Cie est dissoute, à partir du 1er de janvier 1861, et la liquidation en sera faite par MM. A. Tamboury & E. Deffez.
A. TAMBOURY,
27déc 6—1m E. DEFFEZ.

VIN ROUGE—16 barriques vin rouge bon ordinaire, en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE,
7déc Rue Gravier, Nos 36 & 38

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.
1er janv—3m t 1j

A partir de ce jour, mon neveu M. GUSTAVE GROS, devient mon associé pour mes affaires de courtage, qui seront continuées sous la raison sociale de CHS GROS & Co
Nlle-Orléans, le 1er janvier 1861.
Signé CHS GROS,
1er janv—6f GUSTAVE GROS.

AVIS.

DE consentement mutuel monsieur F. Seimonang se retire de notre maison. Les affaires continueront comme par le passé sous la même raison sociale.
S. D. GRATIAA & Co,
1er janv—1m No 59, rue Douane.

Boulangerie Star Mécanique,
Rue Thalie,
Dépôt, rue Tchoupitoulas, No 2.
N. F. RICE, Propriétaire.

CONSTAMMENT en magasin—un grand assortiment de pains pour les navires, biscuits à thé, biscuits aussi... [illegible] ... H. RODRIGUEZ, Solliciteur.

Aux courtiers de sucre.

REÇU par Rousset & Genin—8 douzaines crible à [illegible] ... ROUSSET & GENIN, 7 jan Rue du Canal près Chartres

L'EN [illegible] ... [illegible]

LÉON LAUGRIN,
AVOCAT,
Licencié de la Faculté de Droit de Paris,
Rue de Chartres No 80, entre St Louis et Conti, au premier étage.

RÉDACTION d'actes sous seings privés, règlements de comptes, liquidation de successions et de sociétés, consultations spéciales sur le droit français, rédaction de procurations pour la France. Heures de bureau : de 8 à 10 heures du matin, et de 1 à 3 heures P. M.
12 octobre—

Aux consommateurs de Gaz.

Compagnie du Gaz de la N. Orléans,
11 janvier 1861.

A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz a été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes.
Par ordre. N. O. J. TISDALE.
12 janv Trésorier

Avis.

LA société existant jusqu'à ce jour, sous la raison BRULATOUR & CO, entre P. E. Brulatour, John F. Cady et H. Nores, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. M. John F. Cady se retirant.

MM. P. E. Brulatour et H. Nores se chargent de la liquidation de l'ancienne maison et continueront les affaires sous la raison BRULATOUR & CO.
P. E. BRULATOUR,
JOHN F. CADY,
H. NORES.
Nlle-Orléans, 11 janvier 1861. 12jv—6f

Cheval perdu.

PERDU, le 6 du courant, un cheval jaune sellé, queue et crinière noires. La personne qui le ramènera à l'encoignure Chemin du Bayou et Broad recevra une récompense convenable. ARTHUR A. BRUGIER.
12jv—3f

Un chien de Terre Neuve, noir, le bout des pattes de devant blanc. Un cheveu de chaque collier chevrotant, et blanc sous le ventre.
On pourra le réclamer au No 167 rue Dauphine entre Toulouse et St Pierre, en payant les frais.
12 janv—4f

A LOUER—Tout ou partie d'une maison à étage située rue Royale entre St Philippe et Ursulines. S'adresser à messieurs LAFFITTE & DEFFARGE, 131, rue Royale. 12 janv

ON demande quelques femmes pour faire fonctionner des machines à coudre. On préférerait celles qui sont accoutumées aux machines à coudre de Singer. S'adresser au foreman du Southern Shoe Factory, rue St-Ferdinand, Nos 19 et 21.

On demande des hommes accoutumés à cheviller des souliers. S'adresser au foreman du Southern Shoe Factory, rue St-Ferdinand, Nos 19 et 21. 19jan—3

ATTENDU par le navire Resolut, de Bordeaux—20 caisses Sardines sans arêtes. 20 barils Olives en saumure, à vendre par TAMBOURY & Co,
12janv 67, rue Royale.

Cannel anglais à $1 le baril.

COAL — Nous continuons à vendre cet excellent charbon, de première qualité, à raison de $1 le baril, rendu à domicile.
F. DE ROSENORN,
117 Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti.
N. B. Antracite et Pittsburg aux plus bas prix du marché. 7 jan—8, 9, 13, 14 et 15—1re page

A vendre,

UNE machine avec son manège, pour la fabrication de chocolat, ainsi que les moules et accessoires. A vendre chez Adam, rue Conti entre Levée et Chartres. 11 oct—1f

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,
Encoignure du Passage de la Bourse et St-Louis,

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, et qu'il tient
TABLE D'HOTE
A toute heure, et le consommateur pourra y venir à n'importe quelle heure; le menu y sera de premier choix.
Il offre aux consommateurs, pour 6 cents :
Un potage, au choix. Légumes,
Poisson Rôti,
Entrée, Salade,
Desserts assortis—Vin compris.
PENSION PAR SEMAINE.....$5 00
Repas de Noces, Dîners de Sociétés.
PORTE A DOMICILE. 22 déc—1m

CHAMPAGNE

Chs. Farre,
Successeur de Max Sutaine & Co,
REIMS.

Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club, à Londres.

VINS de Sillery, Cabinet, Impérial & Crémant Anglais, à vendre par les principaux grocers et detaillants.

Tous les ordres pour importation directe seront reçus par S. D. GRATIAA & Co,
[illegible] No 59, Douane

BITTER DES ARABES.

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, est en vente dans les maisons suivantes :
Dépôt général F. SANCHO, 38, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.
Succursales W. RAYMOND, 75, rue du Camp. M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LLAMBIAS, enc. Espagne et Casacalvo.
Mélangé d'eau sucrée, l'usage des Arabes forme une boisson très agréable et très rafraîchissante. 20oct—3m

Avis de médecin.

W. BODENHAMER, M. D. étant arrivé à la Nlle Orléans, traitera exclusivement, comme par le passé, par la médecine et la chirurgie, les maladies suivantes : les maladies du rectum, telles que HÉMORROÏDES, CONSTIPATION, FISTULES, fissures, descente du boyau inférieur, strictures, paralysie du boyau, ulcération DU BOYAU, &c. Son bureau est au No 167, rue du Canal, une porte après l'encoignure de la rue Dauphine, il fait des visites dans toutes les parties de la ville.
26 déc—1m

MADAME THIERRY,
au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande quantité de fleurs très précieuses et les mieux connues de bouquets pour mariages et fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra ... [illegible] ... des prix réduits. Prendra les ordres pour ... des jardins. 26 sep—6m

SPECIALITES
DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.

Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.

Ces spécialités se trouvent au seul dépôt chez F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

P. S. Dépôt de tous les médicaments français patentés. 17 déc—1m

AVIS IMPORTANT,
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE
WILCOX & GIBBS!
DAVIS BROTHERS,
3 jan—1m No 93, rue du Camp

Demande de cuisinière.

ON demande de suite une bonne cuisinière, française ou allemande. S'adresser dans la rue de Chartres, No 54, à Mlle SOPHIE BOUTRON.
8janv—6f.

TRAITES
SUR LA HAVANE,
Pour n'importe quelles sommes,
ET A COURTE VUE,
A vendre par P. PRATS & Co,
14 nov—3m 1rep Commercial Place, No 29

HOTEL DU SUD,
Front Levée, encoignure Bienville, tenu par
N. GEORGES.

N. GEORGES, connu à la Nouvelle-Orléans dans ce genre d'affaires depuis plus de 24 ans, a l'honneur de prévenir particulièrement messieurs les habitants de l'Etat de la Louisiane, qu'il continue à tenir l'HOTEL DU SUD.

La maison vient d'être entièrement réparée. Parmi tous ce qui avait était si bien [illegible] dont le nombre a été augmenté; toutes les chambres sont aérées et propres... [illegible]

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement toutes les facilités et les plus grand soins.

Pour logement et pension; depuis $8.25 jusqu'à $9 par mois. Chambres de $1 à $2 par jour. Pour les pensionnaires seulement, prix très modérés.

M. George se charge des divers au ville.

☞ On a besoin d'un portier parlant le français et l'anglais. 18 déc—jusq 31 jv

RESTAURANT D'EDWARD,
15, rue d'Union,
Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Le public et les amis du soussigné sont prévenus que l'établissement ci-dessus est ouvert depuis le 1er novembre.

La maison est commode et bien aérée, et la location est centrale, à la portée des affaires et une des maisons de cette ville où le grand nombre de gens viennent pour les familles et les parties privées. Les familles seront servies chez elles.

Aussi—Lunchs froids et soupers pour bals et soirées. Le cuisinier ayant été employé dans les principaux restaurants de cette ville, le propriétaire espère pouvoir satisfaire entièrement ceux qui l'honoreront de leur patronage. EDWARD DENECHAUD.
8 jan—1m.

PAPIERS PEINTS.

EN magasin, un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, de toutes qualités, ainsi que pour les derniers arrivages à vendre à des prix modérés par
FRANK NEWHALL, 80, rue du Canal, près Vieille-Levée, au premier.
P. S.—Des ouvriers habiles envoyés dans n'importe quelle partie de la ville ou de la campagne.

REÇU par le navire Pequot arrivé du Havre—12 cuveaux fromage Gruyère, 1er choix.
En débarquement du navire Evening Star, venant du Havre—4 caisses saucissons de Lyon.
A vendre en débarquement du navire Texas arrivé de Bordeaux—8 barriques vin rouge St-Emilion, 12 do de vieux St-Julien, 10 barils Haut Sauternes.
Par J. N. CURIEN, 48 rue Toulouse

Avoine noire de Prince Edward Island

2000 boisseaux, en débarquement du navire Columbia et à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co,
12 déc 75 et 77, Vieille-Levée, près Conti.

Charrues, Charrues.

500 Charrues Garrett & Cottman No 1,
500 do do do No 2,
200 do do do No 3,
500 do do do No 4,
20 do do do avec coutres,
1000 do Hall & Spier No 1,
500 do do No 2,
350 do do No 3,
250 do Rouges assorties Nos 1, 2, 3, Cary's,
200 do dites "Cotton Sweeps" No 1,
200 do do No 2,
100 do dites Ball Ploughs, Nos assortis,
... Rouleaux chaînes à Wells,
25 do do tordues,
25 do do avec crochets,
25 do do avec anneaux,
... Houes de pioches à ... 1/4 ..., pour planteur ...
Ces charrues sont les seules en usage en Louisiane et sont recommandées à nos clients de la campagne.—A vendre au prix du marché par
ROUSSET & GENIN,
7 jan No 23, rue du Canal près Chartres

GRAINES D'AVOINE—1,000 boisseaux avoine excellente de l'Ile Prince Edward ... [illegible] ... F. A. GONZALES & Co, 75 et 77, Vieille-Levée, près Conti.

FOIN—[illegible] ... F. A. GONZALES & Co, 75 et 77, Vieille-Levée, près Conti. 31 déc

Aux courtiers de coton.

REÇU par Rousset & Genin—[illegible] ...